



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

LE CANADA
À LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2010

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA
*LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT*



Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2011)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2010F-PDF



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Aperçu	6
Faits saillants de 2010	8
Redressement et réformes dans les pays où la BERD effectue des opérations	4
Intervention de la BERD face à la crise.....	5
Quatrième examen des ressources en capital de la BERD	6
La participation du Canada à la BERD	11
Avantages de la participation	8
Rôle des ministères fédéraux canadiens	9
Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital	9
Contribution du Canada à des fonds spéciaux.....	11
Bilan des votes du Canada en 2010	13
Priorités du Canada et résultats escomptés en 2011-2012	19
1) Efficacité institutionnelle	15
2) Gouvernance et reddition de comptes	20
3) Viabilité environnementale et égalité des sexes.....	22
Historique de la BERD	29
Mandat et rôle de la BERD.....	25
Fonctionnement de la BERD.....	26
Gouvernance et supervision au sein de la BERD	30
Annexe 1 – Tableau sommaire des progrès réalisés à l’égard des priorités du Canada à la BERD	36
Annexe 2 – Membres de la BERD	38
Annexe 3 – Pays où la BERD exerce ses opérations	39
Annexe 4 – Allocution du gouverneur en 2010	40
Annexe 5 – Sommaire du rapport sur la transition de 2010 : Redressement et réforme	42
Annexe 6 – Programmes de l’ACDI dans les pays où la BERD exerce ses opérations	48



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter le document intitulé *Le Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement 2010 : Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*. Le rapport résume une année exceptionnelle dans l'histoire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) de même que l'engagement soutenu du Canada envers des institutions financières internationales efficaces, responsables et efficaces.

Grâce au présent rapport, le gouvernement fournit aux parlementaires et à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens un bilan exhaustif du rôle du Canada au sein de la BERD. Il continue de se concentrer sur trois objectifs fondamentaux, à savoir :

- Veiller à l'efficacité institutionnelle.
- Promouvoir la saine gouvernance et la reddition de comptes.
- Favoriser la viabilité environnementale et l'égalité des sexes.

Des pays du monde entier se tournent vers les institutions financières internationales comme la BERD en période d'instabilité comme celle causée par la récente crise financière. Cela explique pourquoi, par exemple, l'une des principales priorités du sommet que le Groupe des Vingt (G-20) a tenu à Toronto en juin 2010 était de renforcer les institutions financières internationales pour donner suite aux besoins urgents des emprunteurs.

Le présent rapport rend compte en détail des effets de la crise financière sur les pays où la BERD effectue des opérations, ainsi que du rôle primordial que joue la Banque pour soutenir ces pays. Il décrit en outre les résultats du quatrième examen des ressources en capital de la Banque, qui a été réalisé au cours de l'année écoulée et qui a doté la Banque du mandat et des ressources dont elle a besoin pour exercer ses opérations de 2011 à 2015.

À mesure que se solidifie la fragile reprise mondiale, il importe que la BERD continue de jouer un rôle de premier plan dans les pays où elle exerce ses opérations. En sa qualité d'actionnaire principal et de membre du Conseil des gouverneurs de la BERD, le Canada maintiendra un degré élevé d'engagement et de soutien pour les années à venir.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances



Aperçu

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la BERD ou la Banque), qui a été créée en 1991, est une institution axée sur les projets et unique en son genre qui concentre ses efforts sur le développement du secteur privé et le renforcement des institutions propices au développement des marchés dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-est, dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, en Mongolie et en Turquie. Dans l'atteinte de ces objectifs, la BERD exerce des activités uniquement dans les pays qui se sont engagés à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché¹. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section intitulée « Historique de la BERD ».

En sa qualité de membre fondateur et de huitième actionnaire en importance de la Banque, le Canada contribue activement à l'élaboration des politiques de cette dernière et assure un suivi de ses activités financières. Il s'acquitte principalement de ces tâches à titre de membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration (représentant un groupe dont fait partie le Maroc) et de participant aux travaux de différents comités. Les priorités du Canada pour la Banque s'inspirent d'un engagement envers le mandat sous-jacent de celle-ci, des objectifs stratégiques du gouvernement canadien ainsi que des renseignements fournis par la société civile. Ces priorités sont décrites dans la section intitulée « Priorités du Canada et résultats escomptés en 2011-2012 ».

Le Canada a intérêt à ce que la BERD demeure une institution solide, efficace et responsable. Le développement d'économies de marché libres et dotées de solides institutions démocratiques constitue une composante essentielle de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région. En étant membre de la BERD et en lui accordant un soutien financier, le Canada a la possibilité de faire progresser le processus de transition dans la région.

Les opérations de la Banque reposent sur quatre principes fondamentaux : une incidence sur la transition, l'additionnalité, de saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Les activités de la BERD favorisent la transition vers des économies de marché libres. De plus, la Banque sert de catalyseur de l'augmentation des flux de financement vers le secteur privé tout en adhérant aux principes de saine gouvernance financière et en assurant l'utilisation efficace du capital. Enfin, les opérations de la Banque doivent être viables sur le plan social et environnemental.

Depuis plusieurs années, la BERD met en œuvre ses objectifs stratégiques par l'entremise d'investissements responsables, de saines pratiques de gouvernance et de la coopération avec les autres institutions financières internationales. L'année 2010 n'a pas fait exception. Pendant la crise financière de 2008-2009, les flux nets de capitaux ont oscillé entre -4 % et -35 % du produit intérieur brut (PIB)² dans les pays émergents d'Europe. En 2010, la BERD est intervenue en augmentant le nombre de projets et le volume des investissements dans la région, les portant respectivement à des niveaux records de 386 et de 9 milliards d'euros. Ce faisant, elle a joué un rôle de premier plan dans l'atténuation de la crise économique et dans l'établissement d'une assise de la reprise.

¹ Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque limite en conséquence ses activités.

² Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Europe, Renforcer la confiance*, octobre 2010.



Également en 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé le quatrième examen des ressources en capital (ERC4), qui a établi les objectifs stratégiques de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Une composante centrale de cette approbation réside dans la décision de majorer temporairement le capital de la BERD de 10 milliards d'euros (une hausse de 50 %) en réponse à la demande urgente pour les ressources et le savoir-faire de la Banque par suite de la crise. Cette hausse est conforme à un engagement plus vaste pris par les dirigeants du G-20 de veiller à ce que les banques multilatérales de développement disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer de remplir le rôle qui leur incombe afin de surmonter la crise³.

En outre, l'ERC4 permet à la Banque de continuer à favoriser la transition en renforçant son rôle dans des secteurs clés, notamment la promotion du développement des marchés de capitaux en monnaie locale, le soutien des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et le développement de l'infrastructure de l'énergie, des municipalités et des transports.

En 2010, la Banque a aussi obtenu un solide rendement financier : après avoir enregistré des pertes nettes en 2008 et en 2009, elle a réalisé des bénéfices supérieurs à 1 milliard d'euros en 2010, le tout dans le contexte d'un environnement opérationnel difficile et d'une reprise économique mondiale encore fragile.

Le présent rapport montre clairement que la BERD est en très bonne posture pour continuer à favoriser en 2011 la transition vers des économies de marché libres et démocratiques dans les pays où elle exerce ses opérations.

³ Déclaration des dirigeants du G-20, Washington, le 15 novembre 2008.



Faits saillants de 2010

Redressement et réformes dans les pays où la BERD effectue des opérations

Les pays dans lesquels la BERD investit ont compté parmi ceux les plus durement touchés par la récente crise financière, et nombre d'entre eux ont sombré dans la pire récession qu'ils ont connue depuis le début des années 1990. Des signes de redressement ont commencé à se manifester en 2010, quoiqu'à un rythme inégal dans la région et plus lent que celui enregistré dans d'autres pays émergents.

La crise continue de peser lourdement sur la région. La demande intérieure n'a amorcé sa remontée que vers le milieu de 2010, et la confiance des entreprises a chuté dramatiquement et demeure faible. Le fort niveau de prêts non productifs a entraîné une croissance anémique des investissements et du crédit dans la région. Le chômage demeure élevé, quoique légèrement atténué par la reprise des flux de versements.

Les afflux de financement étranger, qui s'étaient rapidement taris pendant la crise, commencent à reprendre dans la région, mais cette reprise est graduelle, essentiellement sous l'effet du resserrement des normes de suffisance du capital applicables aux institutions financières de la zone euro, de l'incertitude économique entourant la stabilité de certains pays de l'Union européenne (UE) et de l'instauration de nouvelles initiatives réglementaires et fiscales ciblant le secteur financier.

L'assainissement des finances publiques demeure un besoin pressant, surtout dans les grandes économies et dans celles ayant affiché des excédents financiers avant la crise (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, Russie, République slovaque et Turquie) qui ont instauré des mesures de stimulation en 2009 ou en 2010, voire ces deux années. D'autres pays, notamment les Pays baltes et Monténégro, ont déjà mis en place des mesures de rajustement financier pour composer avec les larges déficits résultant de la crise. De telles mesures s'imposaient pour assurer la croissance à moyen terme, mais elles risquent de ralentir le redressement à court terme.

Fait plus encourageant, une reprise des exportations nettes a permis à certains pays de la région de recommencer à afficher une modeste croissance; c'est surtout le cas des pays exportateurs de produits de base et de machines lourdes et des pays ayant de solides liens commerciaux avec l'Allemagne. Pour sa part, l'Asie centrale devrait connaître une croissance plus rapide sous l'effet de la hausse des prix des produits de base, tandis que la reprise en Europe du Sud-Est devrait être plus modeste.

Malgré les signes positifs, les facteurs de vulnérabilité tant internes (prenant la forme de niveaux élevés d'emprunts intérieurs libellés en devises, par exemple) qu'externes (soit les problèmes de dette souveraine que connaissent certains pays de l'UE) pourraient avoir des effets de propagation. Quoiqu'il en soit, grâce à l'élaboration de politiques prudentes et à l'aide d'institutions internationales comme la BERD, la région devrait connaître une reprise soutenue.

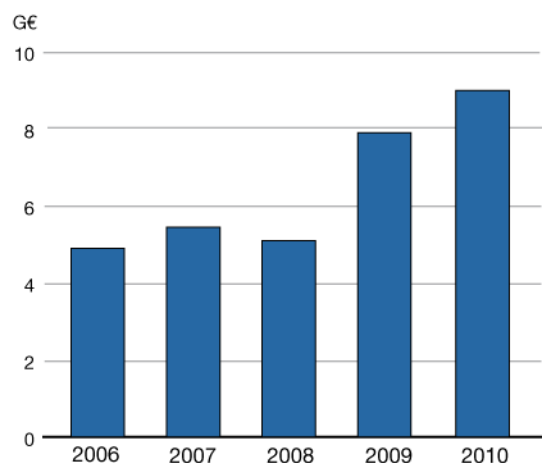


Intervention de la BERD face à la crise

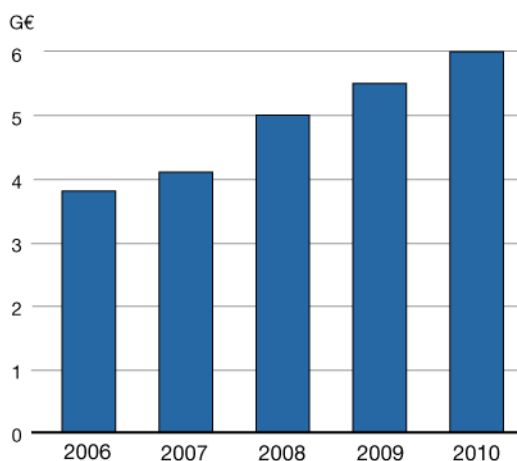
Tout au long de 2010, la BERD a poursuivi son intervention solide à la crise financière dans les pays bénéficiaires de ses investissements. Elle a augmenté le volume de ses activités pour financer un nombre record de projets (386, en hausse par rapport à 311 en 2009) et porté ses engagements globaux à des niveaux inégalés (9,0 milliards d'euros contre 7,9 milliards en 2009). Les décaissements annuels de la BERD ont eux aussi atteint un niveau record en 2010, s'établissant à 6 milliards d'euros.

Graphique 1

Engagements de la BERD, 2006 à 2010



Décaissements bruts annuels, 2006 à 2010



L'intensité des opérations s'est accrue par suite de la diminution de la taille moyenne des nouveaux engagements. Plus particulièrement, le nombre de projets évalués à plus de 100 millions d'euros a grandement diminué et n'a représenté que 9 % de l'ensemble des projets vers le troisième trimestre de 2010 (comparativement à 35 % en 2009).

Sur le plan géographique, la Banque continue sa poussée vers l'est et le sud. En 2010, 114 projets étaient en cours dans les pays en début de transition⁴ contre 83 en 2009, la valeur des investissements frôlant les 920 millions d'euros. Dans les Balkans occidentaux, autre secteur prioritaire, le volume des activités a progressé de 43 % pour atteindre un peu plus de 1 milliard d'euros. Cette variation dans la répartition géographique a accru la complexité des projets particuliers; de fait, les activités se déroulent de plus en plus dans des pays caractérisés par un milieu opérationnel plus difficile et par des risques plus élevés.

Outre ses activités pour faciliter la reprise économique à court terme, la Banque s'efforce d'assurer une croissance durable à long terme. C'est pourquoi elle a augmenté de 64 % les investissements s'inscrivant dans son Initiative sur l'énergie viable (IEV), qui soutient l'efficacité énergétique et promeut les sources d'énergie renouvelable. En 2010, ils représentaient 2,2 milliards d'euros, soit près du quart du financement total accordé par la Banque.

Les entreprises de la région doivent avoir plus facilement accès à des fonds pour se sortir de la crise. Le financement que la Banque leur a accordé compte pour 25 % de ses investissements totaux. La Banque a également consacré 34 % de son financement total à la protection du secteur financier, ce qui comprend des prêts aux banques pour qu'elles réaffectent ces fonds à des petites et moyennes entreprises.

⁴ Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République kirghize, Moldavie, Mongolie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.



Enfin, la Banque a de nouveau réalisé des bénéfices en 2010, enregistrant un gain d'au-delà de 1 milliard d'euros alors qu'elle avait affiché une perte nette de 746 millions d'euros en 2009. Ce rendement positif a été atteint en dépit du climat d'investissement extrêmement difficile.

La BERD prévoit de maintenir un niveau élevé d'investissements en 2011. Plus particulièrement, elle préconisera un plus grand équilibre dans les économies en soutenant la diversification économique, notamment en mettant fin à la dépendance excessive envers un nombre restreint de matières premières ou de gammes de produits. De plus, elle continuera de contribuer au développement des marchés de capitaux locaux afin de réduire la dépendance envers le financement libellé en devises.

Quatrième examen des ressources en capital de la BERD

Aux termes de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Conseil des gouverneurs doit passer en revue le capital-actions de la Banque au moins tous les cinq ans. Pour donner suite à la crise et à l'engagement pris par le G-20 de veiller à ce que toutes les banques multilatérales de développement aient accès à suffisamment de capitaux, on a devancé d'un an le quatrième examen des ressources en capital (ERC4), qui a été finalisé lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, tenue en mai 2010 à Zagreb, en Croatie.

L'un des résultats clés de l'ERC4 est la décision prise par le Conseil des gouverneurs de majorer temporairement le capital autorisé de la Banque, le faisant passer de 20 milliards à 30 milliards d'euros afin, principalement, de la doter de plus de ressources pour répondre à la hausse urgente de la demande régionale découlant de la crise financière. Le Canada a joué un rôle déterminant en proposant un compromis qui, au bout du compte, a été retenu et en participant à la négociation de la résolution prévoyant la hausse du capital.

De cette hausse, 1 milliard d'euros ont représenté une réaffectation des réserves de la Banque vers les actions libérées, tandis que le solde (9 millions d'euros) a pris la forme d'une hausse temporaire du capital sujet à appel, soit des éléments que la Banque donne en garantie de ses emprunts sur les marchés de capitaux internationaux. Cette hausse temporaire du capital sujet à appel fera l'objet d'un examen quinquennal, à compter de 2015, les actions étant rachetées dès que la situation financière de la BERD le permettra.

L'examen a de plus confirmé que la Banque maintiendra le cap sur ses compétences fondamentales tout en élargissant ou en renforçant des volets de ses travaux, à la lumière des enseignements tirés de la crise financière. L'un de ces enseignements les plus importants est que le développement du secteur privé est tributaire du renforcement des institutions dans les États et dans le secteur privé. Le bon fonctionnement des économies de marché suppose des institutions de grande qualité qui soutiennent les marchés. Les pays membres de la BERD reconnaissent que le renforcement de ces institutions est un processus complexe et de longue durée. Ils appuieront la Banque dans le cadre de ses efforts pour élaborer, à même les ressources disponibles, une approche stratégique en matière de réforme institutionnelle qui soit conforme à son mandat axé sur les projets.

Pour la période visée par l'ERC4 (de 2011 à 2015), la Banque tentera de réaliser les objectifs stratégiques suivants :

- Obtenir une incidence marquée et résiliente sur la transition à l'échelle des pays dans lesquels elle exerce ses activités et des secteurs d'opérations, en tenant compte des répercussions de la crise pour la région et la Banque.



- Continuer d'élargir le portefeuille « est et sud », en accordant une attention particulière aux pays en début de transition et aux Balkans occidentaux, tout en constituant un nouveau portefeuille en Turquie.
- Promouvoir le développement du secteur des entreprises en soutenant la diversification économique et la compétitivité, ainsi qu'en favorisant le potentiel agricole et le potentiel axé sur le savoir de la région.
- Contribuer activement à la stabilité et au développement du secteur financier afin de soutenir l'économie réelle, ce qui comprend le renforcement des marchés financiers locaux.
- Participer au remplacement, à la modernisation et au développement de l'infrastructure de l'énergie, des municipalités et du transport dans la région.
- Accroître l'efficacité énergétique et aider à relever le défi posé par les changements climatiques en soutenant le passage à une économie à faible intensité de carbone dans la région.

L'examen a aussi mis en lumière l'importance de la collaboration entre les institutions financières internationales, et propose que ces dernières développent des lignes directrices en ce sens.

La participation du Canada à la BERD

Représentation du Canada à la BERD – L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Morris Rosenberg, sous-ministre des Affaires étrangères, est le gouverneur suppléant. Le représentant résident du Canada au Conseil d'administration de la Banque est M^{me} Suzanne Hurtubise. M. Brian Parrott est administrateur suppléant non résident. L'honorable Ted Menzies, ministre d'État (Finances), a représenté le Canada en qualité d'administrateur suppléant temporaire aux assemblées annuelles de 2008, 2009 et 2010.

Pays représentés par le Canada à la BERD – L'administrateur du Canada représente également le Maroc au Conseil d'administration.

Personnel du Canada à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2010, on comptait 31 professionnels canadiens qui interviennent pour 2,9 % des postes de professionnels, ce qui équivaut à un peu moins que la part de la contribution du Canada au capital de l'institution, soit 3,4 %. Des Canadiens occupent les postes de direction suivants : agent principal adjoint de la conformité, directeur de la planification et du portefeuille des institutions financières, et directeur de l'Initiative relative aux pays en début de transition.

Avantages de la participation

L'adhésion du Canada à la BERD et sa participation active aux discussions portant sur des questions stratégiques et opérationnelles lui permettent de contribuer à modeler les normes et les règlements régionaux dans les 29 pays où la BERD effectue des opérations. En appuyant la poursuite des réformes politiques et économiques dans ces pays, le Canada contribue à la stabilité de la région et à son intégration à l'économie mondiale.



Le Canada partage avec la Banque l'objectif dominant de développer un secteur privé dynamique dans les pays où cette dernière effectue des opérations, en mobilisant des fonds pour des projets ayant une incidence marquée sur la transition et en fournissant des conseils ainsi qu'une assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Grâce à sa participation au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs de la Banque, le Canada a pu insister pour que l'on accorde davantage d'importance aux questions de gouvernance dans les opérations de la BERD. De plus, le Canada a pu contribuer à façonner les garanties sociales et environnementales qui régissent les prêts de la BERD.

Le Canada ayant décidé de concentrer son aide au développement dans moins de pays en application des principes de l'efficacité de l'aide, il a choisi l'Ukraine comme seul pays d'intervention en Europe. La Banque a donc offert au Canada un mécanisme lui permettant de rejoindre des pays en transition qui ne bénéficient actuellement pas de ses programmes bilatéraux d'aide au développement.

Le Canada souhaite mieux faire connaître aux sociétés canadiennes les possibilités qu'offre la BERD. Les sociétés peuvent solliciter du financement pour des projets entrepris dans les pays où la Banque effectue des opérations. De plus, aux fins de l'exécution des projets de transition, la Banque s'appuie souvent sur l'approvisionnement de biens et services auprès du secteur privé. Des cabinets d'experts-conseils canadiens sont parvenus à obtenir des contrats financés par la BERD. Ceux-ci ont obtenu 52 contrats en 2010 dont la valeur s'établissait à 2 293 097 euros, ce qui représente une hausse de 113 510 euros par rapport à 2009. Grâce à l'aide de la BERD, les entreprises canadiennes ont également fait des investissements fructueux dans les pays où cette dernière effectue des opérations. Ainsi, elle leur a consenti en 2010 des prêts et des prises de participation dont la valeur atteint 215 millions de dollars.

Rôle des ministères fédéraux canadiens

La supervision des principales activités de la BERD relève du ministère des Finances, qui coordonne les conseils stratégiques canadiens et gère les intérêts stratégiques du Canada à la BERD en collaboration avec Affaires étrangères et Commerce international Canada et l'Agence canadienne de développement international.

Contribution du Canada aux ressources ordinaires en capital

Comme il a été indiqué précédemment, en mai 2010, le Conseil des gouverneurs a voté en faveur d'une hausse temporaire du capital autorisé de la Banque, qui a porté ce dernier de 20 milliards à 30 milliards d'euros. De cette hausse, la somme de 1 milliard d'euros consiste en une réaffectation des réserves de la Banque vers des actions libérées, laquelle est entrée en vigueur le 14 mai 2010. Les actions ayant été réparties entre les membres en fonction de leur participation au capital-actions de la Banque, cette réaffectation n'a eu aucune incidence sur le nombre relatif de voix.

Le solde (9 milliards d'euros) représente une hausse temporaire du capital sujet à appel. La souscription à ce capital devrait prendre fin vers le milieu de 2011. Le Canada a informé la BERD qu'il avait l'intention de souscrire à sa part du capital sujet à appel et qu'il devrait avoir achevé la souscription avant le délai du 30 avril 2011.



Le Canada est le huitième actionnaire en importance de la Banque, sa contribution s'établissant à 3,4 % des capitaux de l'institution. À l'heure actuelle, elle représente 714 millions d'euros⁵ du capital de la Banque et elle devrait passer à 1,02 milliard d'euros à l'achèvement de la souscription au capital sujet à appel. De cette somme, 208 millions d'euros représentent le capital versé (soit l'équivalent de 20 % du total lorsque la hausse sera finalisée), le solde des actions constituant du capital sujet à appel.

Avant 2010, le capital versé par le Canada prenait la forme d'acomptes en espèces et de billets à demande ne portant pas intérêt, qui étaient encaissés sur cinq ans. Les paiements étaient effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % en billets à demande ne portant pas intérêt encaissés sur cinq ans). Le Canada a remis son dernier versement de souscription au capital de la BERD en juin 2009. Aucun autre paiement au titre du capital versé n'est prévu pour la période comprise entre 2011 et 2015.

⁵ Il s'agit d'une hausse de 34 millions d'euros par rapport à 2009 (3,4 % de la réaffectation de 1 milliard d'euros des réserves au capital versé).



Tableau 1

Paiements du Canada à la BERD

Année	Total des paiements en espèces – \$US (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)	Total des paiements en espèces – \$CAN¹ (y compris les billets encaissés et les paiements en espèces)
1991	23 807 004	27 278 065
1992	15 871 336	19 177 335
1993	19 839 170	25 588 561
1994	23 807 004	32 517 987
1995	23 807 004	32 677 494
1996	7 935 668	10 821 077
1997	3 967 334	5 492 325
1998	6 315 572	9 366 645
1999	7 773 010	11 549 451
2000	9 230 449	13 709 085
2001	10 687 891	16 549 305
2002	12 145 331	19 072 539
2003	12 145 331	17 021 217
2004	12 145 331	15 807 394
2005	12 145 331	14 715 677
2006	5 829 759	6 611 492
2007	4 372 320	4 699 291
2008	2 914 880	3 107 304
2009	1 457 440	1 637 871

¹ Les taux de change se fondent sur la moyenne annuelle des taux de change de la Banque du Canada à midi.

Contribution du Canada à des fonds spéciaux

Dans le cadre d'un prêt ou d'une participation au capital, la BERD fournit souvent à ses clients des conseils sur la préparation et l'exécution efficace d'un projet. Le coût de ces conseils est souvent défrayé à même des fonds spéciaux, ou fonds liés à la coopération technique, qui sont établis par les pays donateurs et les institutions internationales et sont gérés par la Banque, ou à même le Fonds spécial des intervenants. Ces fonds mobilisent des capitaux d'investissement et de l'expertise dans les pays où la Banque effectue des opérations, en donnant aux entreprises locales un accès à des experts-conseils. Ces derniers appuient les préparatifs des projets et renforcent le savoir-faire local. Ils élaborent également des stratégies environnementales et s'emploient à améliorer le cadre juridique dans lequel les entreprises évoluent.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'un des principaux donateurs aux fonds liés à la coopération technique de la BERD, sa contribution avoisinant 40 millions d'euros depuis la création de la Banque en 1991. Le Canada a apporté son aide par l'entremise de ses propres fonds régionaux et d'initiatives multilatérales.



Pour assurer l'efficacité de son programme d'aide, l'ACDI cible son aide sur moins de pays ayant des besoins plus grands. C'est pourquoi elle mettra fin à son programme régional en Europe d'ici 2012.

En 2010, le Canada a éliminé ses fonds bilatéraux et s'est retiré des fonds suivants qui regroupent plusieurs donateurs :

Fonds d'aide aux pays en début de transition – Ce fonds cible l'exécution des programmes de la Banque dans les pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (Mongolie, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Tadjikistan, République kirghize et Ouzbékistan). Ce fonds est le premier mécanisme de financement de la BERD à être classé comme aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Depuis 2004, la contribution du Canada à ce fonds non lié s'est élevée à 1,7 million de dollars canadiens.

Fonds des Balkans occidentaux – Établi en 2006, ce fonds est investi en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine (Ex-République yougoslave), au Monténégro et en Serbie (y compris le Kosovo). Il fournit une aide technique en vue de préparer et de mettre en oeuvre des investissements qui revêtent une importance pour la croissance économique, la coopération régionale et l'intégration au sein de l'Union européenne. Les secteurs prioritaires sont l'énergie, les transports, l'environnement, le développement du secteur privé et la mise en place d'institutions. Présentement, le Fonds est alimenté par 15 pays donateurs. En 2009, le Fonds des Balkans occidentaux a été fusionné aux fonds de la Communauté européenne et de la Banque européenne d'investissement pour créer le Fonds d'infrastructure des Balkans occidentaux afin de permettre une meilleure coordination entre les pays donateurs.

Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds vise principalement à fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils pour les projets de la BERD dans des domaines variés, dans les pays où la Banque effectue des opérations. Le Canada y a versé 21 millions de dollars canadiens depuis 1992 à des fins de coopération technique. La contribution du Canada a été reconduite en 2006. Le fonds a permis la prestation de soutien technique en Arménie, en Géorgie, en Russie et en Ukraine, notamment dans les secteurs de l'environnement, du développement du secteur privé et de la gouvernance municipale. Le Canada a également soutenu le Fonds pour les petites entreprises de Russie (ci-après) en contribuant au Fonds canadien de coopération technique.

Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des conseillers sectoriels chevronnés provenant des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises de la région qui connaissent des difficultés financières. Le programme a pour objectif de fournir des compétences en gestion et en affaires pour que les entreprises puissent devenir compétitives et rentables. Le Canada a versé 3 millions de dollars canadiens à ce fonds.

Le Canada est également un donateur des fonds spéciaux suivants :

Fonds pour les petites entreprises de Russie – Ce fonds a été établi en 1994 avec le soutien des pays du Groupe des Sept (G-7) et de la Suisse pour fournir aux microentreprises et aux petites entreprises du financement adapté à leurs exigences particulières et pour contribuer au renforcement de la capacité du secteur bancaire russe afin qu'il soit en mesure de consentir des prêts à ces entreprises de façon viable. À l'établissement du fonds, la BERD avait pris l'engagement de verser des contributions de 150 millions de dollars américains, d'autres pays donateurs s'étant engagés à verser des contributions de 141,7 millions de dollars américains, soit 71,0 millions au titre d'investissements conjoints et 70,7 millions au titre de programmes de coopération technique.



Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds, établi en 1995, vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Il finance la mise en œuvre d'un plan qui prévoit la construction d'une installation de confinement permanente, une surveillance accrue des radiations ainsi que des améliorations générales en matière de sûreté nucléaire et de sécurité des travailleurs. Il a connu de graves dépassements de coûts : le coût combiné du projet et du projet du Compte pour la sûreté nucléaire (ci-après) s'élèvent maintenant à 740 millions d'euros. En raison des cérémonies internationales marquant le 25^e anniversaire de l'accident de Tchernobyl qui doivent se tenir à Kiev en avril 2011 et conformément à l'engagement que les partenaires du Groupe des Huit (G-8) ont pris envers Tchernobyl dans le cadre de leur déclaration au sommet de Muskoka, le Canada se penche actuellement de concert avec ses partenaires du G-8 sur des moyens de combler ce dépassement de coûts. Jusqu'à présent, la contribution canadienne frôle les 35 millions d'euros sur des contributions totales de donateurs de 854,6 millions d'euros.

Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à régler des problèmes de sûreté nucléaire en Europe centrale et en Europe de l'Est. Plus précisément, il sert à financer le déclassement des anciens réacteurs nucléaires de type soviétique, y compris ceux de Tchernobyl, les donateurs finançant la construction d'une installation de stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé et d'une installation de traitement des déchets radioactifs liquides. Le Canada a versé près de 15,4 millions d'euros sur un budget total de 319,9 millions d'euros en contributions des donateurs. Comme il est indiqué précédemment, le CSN a connu des dépassements de coûts. Le gouvernement canadien et ses partenaires du G-8 tentent actuellement de trouver des moyens d'éponger ces dépassements.

Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) – Ce fonds a été créé en 2001 pour financer la gestion sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des autres déchets radioactifs générés par le démantèlement de la flotte de sous-marins du Nord de la Russie. Il est ciblé sur l'infrastructure, ce qui revêt une importance critique, car il vise avant tout à faciliter le démantèlement de la flotte en assurant le confinement sécuritaire du combustible nucléaire épuisé et des matières radioactives à divers endroits, ainsi qu'en augmentant la capacité de stockage. À la fin de 2006, le PEDS avait obtenu des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars américains pour des projets environnementaux. En 2003-2004, le Canada s'est joint à d'autres donateurs en y souscrivant 32 millions de dollars canadiens. Le Programme de partenariat mondial du Canada est chargé de la surveillance du PEDS.

Bilan des votes du Canada en 2010

Le Canada et les autres actionnaires font part de leurs préoccupations et formulent au besoin des questions au sujet d'opérations particulières de la Banque et les examinent avant que le Conseil d'administration ne soit saisi des dossiers. Les décisions du Conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs s'abstiennent à l'occasion de voter ou votent contre des projets ou des politiques lorsque des points préoccupent les pays qu'ils représentent.

En 2010, l'administrateur du Canada a appuyé la grande majorité des projets retenus par le Conseil. On note cinq exceptions, fondées sur trois raisons clés :

Faible incidence sur la transition. L'un des grands principes opérationnels de la BERD est d'aider les pays à faire la transition vers une économie de marché à part entière (l'« incidence sur la transition »). Aux termes de l'article 2 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la transition est favorisée par diverses mesures, y compris : promouvoir l'établissement, l'amélioration et le développement d'activités productives, concurrentielles et privées, et mobiliser à cette fin des capitaux ainsi que des équipes de cadres expérimentés; favoriser l'investissement productif, y compris



dans le secteur des services et dans le secteur financier ainsi que dans les infrastructures, lorsque cela est nécessaire pour soutenir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise; fournir une assistance technique; et apporter un soutien aux projets multinationaux ou à ceux faisant appel à plus d'un pays donateur. Lorsqu'on prévoit qu'un investissement n'accélérera pas la transition suivant ces critères, des préoccupations sont soulevées. L'administrateur du Canada s'est abstenu de voter sur un projet et s'est opposé à un autre pour ce motif, tel que décrit ci-dessous :

1. Participation au capital pouvant atteindre 14 millions d'euros dans la Banque Meritum de Pologne pour financer un meilleur accès aux fonds bancaires pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, soutenir le processus de restructuration de cette banque et obtenir d'autres capitaux d'un nouvel investisseur privé dans la région. L'administrateur du Canada et de nombreux autres se sont abstenus de voter parce que, dans les pays aux stades avancés de transition, la BERD se doit d'être sélective et de se concentrer uniquement sur les projets qui ont l'incidence la plus marquée sur la transition.
2. Changement d'envergure apporté à un projet déjà approuvé prévoyant l'octroi d'un prêt de 79 millions de dollars américains à EMSS en Ukraine. Ce changement supposait la modification du contrôle de l'entreprise, qui passerait du secteur privé au secteur public. L'administrateur du Canada n'a pas soutenu ce projet parce qu'il s'inquiétait du changement de propriété en faveur d'une grande entreprise appartenant à l'État et de l'incidence du prêt sur la transition.

Questions d'intégrité. L'administrateur du Canada s'est abstenu de voter sur un projet et s'est opposé à un autre en raison de questions concernant l'intégrité du client et le risque que cela posait pour la réputation de la BERD.

1. Prêt de 150 millions d'euros à MMBF Zrt pour financer l'achèvement et l'exploitation de la première installation de stockage souterrain de gaz en Hongrie. L'administrateur du Canada s'est abstenu de voter à cause du manque de transparence quant aux propriétaires réels de l'entreprise.
2. Participation au capital pouvant atteindre l'équivalent de 100 millions de dollars américains dans Kamaz, un fabricant russe de camions, pour soutenir l'acquisition et l'augmentation ultérieure d'une participation de Daimler AG dans Kamaz. L'administrateur du Canada s'est opposé à ce projet en raison de préoccupations non résolues quant aux transactions commerciales de Kamaz en Iran.

Additionnalité. Le financement accordé par la BERD doit mobiliser d'autres sources de financement et non s'y substituer. Conformément à l'article 13 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la BERD ne peut consentir de financement si le requérant peut obtenir suffisamment de fonds ailleurs à des conditions raisonnables. L'administrateur du Canada s'est abstenu de voter sur un projet parce la participation de la BERD ne respectait pas suffisamment le principe de l'additionnalité.

1. Prêt pouvant atteindre 300 millions d'euros à Kaufland Poland, Kaufland Bulgaria, Lidl Romania et Lidl Bulgaria, membres du groupe Schwarz d'Allemagne, servant à financer l'expansion de magasins de détail. L'administrateur du Canada s'interrogeait sur le caractère additionnel du financement de la BERD dans le cadre de cette transaction et s'est abstenu de voter.



En outre, l'administrateur du Canada s'est abstenu de voter sur une politique en 2010 concernant la participation provenant de pays offshore aux projets de la BERD. Le Canada jugeait cette politique prématurée puisque le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques n'avait pas encore terminé ses travaux. Le Canada a convenu que la Banque devrait maintenir la pratique courante, à savoir faire preuve de diligence raisonnable lors de l'évaluation de ces pays, d'ici à ce que la deuxième phase de l'examen du Forum mondial soit achevée. Ainsi, la Banque ne devrait considérer qu'un gouvernement a instauré avec succès les normes fiscales que si ce dernier se conforme ou se conforme essentiellement aux normes et ce, après l'examen de la deuxième phase

L'administrateur du Canada s'est également abstenu de voter sur le régime de rémunération de la BERD pour 2011. Compte tenu d'une situation économique et financière très difficile dans la plupart des pays actionnaires de la Banque, le Canada n'a pas appuyé le régime de rémunération proposé, qui prévoyait une hausse de la rémunération totale supérieure à l'inflation au Royaume-Uni.



Priorités du Canada et résultats escomptés en 2011-2012


Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir des institutions efficaces, une saine gouvernance et la reddition de comptes, tant au pays que dans ses relations avec la communauté internationale. La Banque doit faire preuve de responsabilité financière lorsqu'elle investit et promouvoir la transition économique par le truchement de toutes ses activités. Il importe en outre que la BERD soit bien gérée et qu'elle rende des comptes à ses membres. C'est pourquoi il est primordial que les structures de gouvernance de la Banque représentent ses membres et que ses opérations respectent le mandat stratégique dont tous les membres ont convenu. Enfin, les activités de la Banque doivent être viables sur le plan social et environnemental.

La section qui suit résume les mesures présentées dans le rapport de l'an dernier qui ont été achevées ou qui se poursuivront en 2011-2012. Ces priorités et résultats souhaités sont regroupés sous trois grands objectifs : 1) efficacité des institutions; 2) gouvernance et reddition de comptes; et 3) viabilité environnementale et égalité des sexes.

1) Efficacité institutionnelle


1.1 – La BERD devrait promouvoir des réformes économiques et démocratiques

Résultat 1.1a) : Limitation de la portée des activités dans les pays qui tardent à appliquer l'article 1

 *Bons progrès*

Le Canada estime que la Banque utilise une approche assez calibrée à l'égard des pays qui ont réalisé moins de progrès en matière de réformes démocratiques ou pendant des périodes d'incertitude politique. La BERD a fourni du soutien à la République kirghize en 2010 alors qu'elle traversait une période de bouleversements politiques. Pendant la crise politique et économique qui a ébranlé ce pays, la BERD a soutenu activement le secteur privé et ses projets en cours, mais n'a pas lancé de nouvelles activités. Elle a de plus retenu une approche sélective en Ouzbékistan : elle a limité ses activités aux opérations du secteur privé et n'entreprendra pas de nouveaux projets du secteur public.

Résultat 1.1b) : Approche efficace pour soutenir la transition dans les pays ayant connu un ralentissement des progrès dans la mise en œuvre de réformes démocratiques

 *Bons progrès*

Le Canada estime que la Banque continue de réaliser de bons progrès en matière de surveillance de la situation politique dans les pays où elle exerce ses activités, de leurs progrès vers une démocratie pluraliste et le pluralisme, et de leurs progrès en matière d'établissement de réformes économiques. Lorsque la Banque constate un ralentissement des progrès d'un pays envers la réforme démocratique, elle élabore une stratégie complète de promotion de la transition.



Par exemple, une nouvelle stratégie-pays pour le Bélarus a été adoptée à la fin de 2009. La Banque a retenu une approche sélective en vertu de laquelle elle intervient uniquement dans les secteurs pour lesquels les autorités peuvent démontrer qu'elles s'engagent manifestement à instaurer des réformes. Elle a aussi énoncé des critères limpides au sujet de son engagement auprès du secteur public et des entités appartenant à l'État. En outre, elle évalue chaque année des repères politiques et économiques lors de la mise à jour de la stratégie-pays. À la prochaine mise à jour concernant le Bélarus, les progrès réalisés par rapport aux repères seront mesurés, et le Conseil décidera si d'autres rajustements de la stratégie s'imposent.

Comme le précise le rapport sur la transition de 2010, la crise financière a freiné les progrès en matière de transition dans la région (voir le résumé à l'annexe 5). Néanmoins, le nombre restreint de pays ayant régressé au chapitre de la transition en 2010 laisse supposer que les travaux de la BERD aident les pays à soutenir le rythme de la réforme. En outre, la BERD ne cesse d'examiner d'un œil critique sa liste d'indicateurs de la transition, de la perfectionner et de l'élargir, ce qui procure un autre outil essentiel pour bien cibler les projets propices à la transition.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (court terme) : Limitation de la portée des activités dans les pays qui tardent à appliquer l'article 1.

Résultat escompté (moyen terme) : Approche efficace pour soutenir la transition dans les pays ayant connu un ralentissement des progrès au plan de la mise en œuvre de réformes démocratiques.

1.2 – La BERD devrait toujours s'efforcer d'avoir une incidence marquée sur la transition

Résultat 1.2a) : Élaboration d'une politique claire relative à la réussite du programme et à la période postérieure à la réussite du programme, à l'intention des pays de l'UE-7

Quelques progrès

Les pays de l'UE-7⁶ étaient sur le point de réussir le programme régulier des opérations de la Banque lors de la période visée par l'ERC3 (de 2006 à 2010), mais la crise financière a menacé de faire régresser le processus de transition, ce qui a retardé la réussite. Le Canada a appuyé la décision de la Banque de poursuivre ses activités dans les pays de l'UE-7 pendant la crise afin d'éviter de mettre en péril ses efforts antérieurs à l'appui de la transition.

Le Conseil des gouverneurs a confirmé dans l'entente relative à l'ERC4 que les pays de l'UE-7 devraient s'attendre à réussir le programme au cours de la période visée par l'ERC4 (de 2011 à 2015), et qu'il conviendrait de rédiger une politique visant la période postérieure à la réussite. Le Canada souscrit à ces deux initiatives. La direction a fait savoir qu'elle s'engageait à travailler de concert avec le Conseil d'administration pour élaborer une telle politique en 2011. Les progrès relatifs à la réussite des pays de l'UE-7 se poursuivent, bien qu'à un rythme plus lent que celui que le Canada attendait.

⁶ L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie.



Résultat 1.2 b) : Utilisation disciplinée et sélective du capital de la BERD à l'appui des activités conformes à son mandat au chapitre de la transition

Bons progrès

Alors que le volume des prêts de la Banque atteint des sommets records, le Canada encouragera cette dernière à continuer d'appliquer une approche disciplinée et sélective en ce qui touche l'utilisation de son capital et à n'appuyer que les activités compatibles avec son mandat de transition. De bons progrès ont été réalisés à ce chapitre au cours de la dernière année. Ainsi, la Banque vise, au moment de la signature des projets, à ce qu'un minimum de 80 % de ceux-ci affichent une cote bonne ou meilleure au chapitre de l'incidence sur la transition. En 2010, ce pourcentage a dépassé 90 %.

De plus, lors de l'ERC4, la Banque s'est engagée à poursuivre l'expansion de ses opérations dans les Balkans occidentaux (hausse de 43 % du volume d'activités) et dans les pays en début de transition (114 projets en 2010 contre 83 en 2009). La BERD consacre donc une plus grande proportion de ses ressources aux pays devant relever des défis plus complexes au chapitre de la transition.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (moyen terme) : Élaboration d'une politique clairement énoncée relative à la réussite du programme et à la période postérieure à la réussite du programme à l'intention des pays de l'UE-7.

Résultat escompté (moyen terme) : Utilisation disciplinée et sélective du capital de la BERD à l'appui des activités conformes à son mandat au chapitre de la transition.

1.3 – La BERD devrait coopérer avec d'autres institutions financières internationales (IFI)

Résultat 1.3 a) : Lignes directrices claires sur le cofinancement avec d'autres IFI

Bons progrès

La crise mondiale s'est révélée une occasion pour les IFI de travailler ensemble de manière coordonnée et approfondie. Le Canada se réjouit de l'approche de la BERD à l'égard de la collaboration avec les autres IFI pendant la crise et souhaite que cette collaboration se poursuive après celle-ci. En cernant ses points forts par rapport aux autres IFI, la Banque peut coordonner ses activités avec d'autres institutions afin de minimiser les chevauchements et d'optimiser l'utilisation des ressources.

En 2010, par exemple, les IFI ont coordonné l'approche qu'elles appliquaient pour régler la crise dans la République kirghize. On a demandé à la BERD de soutenir le secteur privé dans le pays puisqu'elle possédait le savoir et l'expertise pour le faire. De plus, en 2010, la Banque européenne d'investissement, la Communauté européenne et la BERD ont signé un protocole d'entente opérationnelle sur la coopération future en matière de prêts à l'extérieur de l'EU.



Résultat 1.3 b) : Renoncement aux fonds liés par tous les donateurs conformément aux engagements du quatrième examen des ressources en capital (ERC4)

Bons progrès

Le Canada a accordé beaucoup d'importance à ce que les fonds des donateurs ne soient pas liés, de manière à accroître la coopération technique et la collaboration des IFI, de même que la concurrence entre fournisseurs. Près de 40 % du budget actuel de coopération technique de la Banque sont dans une certaine mesure liés (à l'exclusion de son Fonds spécial des intervenants), une situation qui entraîne des coûts d'administration élevés et qui n'est pas toujours propice à des acquisitions optimales.

En reconnaissance de ce fait, l'engagement suivant a été pris dans l'ERC4 :

- En principe, la Banque n'acceptera plus de nouveaux fonds liés à compter de janvier 2011. Le stock de fonds liés existants, ce qui comprend les nouvelles contributions reçues en 2010, sera maintenu selon les modalités en vigueur à la fin de 2010.
- Des dispositions de transition exceptionnelles seront prises de manière uniforme dans le cas des donateurs qui veulent continuer de travailler avec la Banque en fournissant des fonds liés au cours de la période visée par l'ERC4, ce qui comprend la couverture de la totalité des frais administratifs.
- La Banque adoptera un processus de concours ouvert pour tous les projets qu'elle finance au moyen de subventions d'ici la fin de la période visée par l'ERC4.

Compte tenu des engagements décrits ci-dessus, le Canada estime que de bons progrès sont réalisés en matière de renoncement à la conditionnalité des fonds des donateurs.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (court terme) : Lignes directrices claires sur le cofinancement avec d'autres IFI.

Résultat escompté (moyen terme) : Renoncement à la conditionnalité des fonds de tous les donateurs conformément aux engagements de l'ERC4.

1.4 – La BERD devrait être un chef de file dans la promotion de solides marchés de capitaux locaux

Bons progrès

Par suite de la conclusion de l'entente de l'ERC4, la BERD s'est vu confier la tâche de traiter des facteurs de vulnérabilité découlant des emprunts en devises dans les pays où elle exerce ses opérations. Le Canada soutient ces travaux puisqu'ils témoignent du fait que la Banque reconnaît une source de volatilité potentielle économique dans la région et qu'elle prend des mesures face à cette volatilité. Les forts niveaux de financement étranger peuvent constituer un défi de taille dans nombre des pays où la BERD exerce ses activités, car ils exposent les emprunteurs à des risques de change et à une fuite soudaine des capitaux. La



récente crise financière a mis au jour ces retombées négatives dans nombre de pays membres de la BERD. En d'autres cas, toutefois, les autres risques associés à la devise nationale, comme l'incertitude quant à la politique monétaire et l'inflation, peuvent être supérieurs à ces risques.

Le Canada encouragera la Banque à travailler de près avec les intervenants pour élaborer des procédures et des lignes directrices de promotion des marchés de capitaux locaux et ainsi veiller à ce que les risques liés aux marchés nationaux soient contrôlés par des réformes et par une infrastructure de marché efficace (ce qui comprend le cadre juridique et réglementaire ainsi que les systèmes de paiements et de compensation).

En mai 2010, la Banque a donné le coup d'envoi à l'Initiative du crédit en monnaie locale et des marchés de capitaux locaux, qui vise à soutenir et à compléter les mesures prises par nombre de gouvernements dans la région qui contribuent à renforcer les sources locales de financement intérieur et à réduire le recours aux marchés des changes dans le système financier intérieur. En appliquant une approche complète, la BERD unit ses efforts à ceux d'autres intervenants clés de l'initiative, dont le Fonds monétaire international, la Commission européenne, d'autres institutions financières internationales investisseuses, ainsi que des banques principales et des associations du secteur privé, afin que celle-ci reçoive un soutien de portée générale.

En se fondant sur l'analyse contenue dans le rapport sur la transition de 2010, la Banque a adopté une orientation stratégique qui facilitera le financement local. L'analyse fait remarquer qu'aucune série unique de politiques ne peut s'appliquer à l'ensemble de la région et que les correctifs doivent varier d'un pays à l'autre, puisque les raisons des prêts en devises diffèrent entre pays.

De plus, en 2010, la Banque a établi un programme de prêts en monnaie locale à l'intention des pays en début de transition, de même qu'un fonds spécial de partage des risques des prêts en monnaie locale, que le Conseil devrait approuver au début de 2011. À son lancement, le fonds spécial sera doté d'une affectation initiale provenant du Fonds spécial des intervenants et de contributions de pays donateurs.

Le Canada est donc d'avis que la BERD réalise de bons progrès à titre de chef de file de la promotion de marchés de capitaux locaux solides.

Priorités canadiennes pour l'avenir


Résultat escompté (moyen terme) : Mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils de développement des prêts en monnaie locale et des marchés de capitaux locaux, s'il y a lieu.



2) Gouvernance et reddition de comptes


2.1 – La BERD devrait constamment rechercher la légitimité, la crédibilité et la reddition de comptes

Résultat 2.1 a) : Diffusion des cotes d'incidence sur la transition des projets de la BERD dans les sommaires de projets qu'elle publie

 *Peu de progrès*

Le Canada encourage depuis longtemps la Banque à indiquer les cotes d'incidence sur la transition de ses projets dans les sommaires de projets qu'elle publie. Puisque le Conseil ne connaît pas la cote finale d'incidence sur la transition d'un projet avant de l'approuver, il n'est pas pratique d'indiquer une cote provisoire dans un document public. Le Canada continuera de veiller à ce que la transparence soit intégrée à toutes les politiques de la Banque, mais exclura cet objectif des prochains rapports.

Résultat 2.1 b) : Processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination du président et des cadres supérieurs

 *Quelques progrès*

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'une transparence accrue est un élément clé de la saine gouvernance. Bien que la grande majorité des membres du personnel de la Banque soient engagés à la suite de concours ouverts, le Canada n'a cessé d'encourager la BERD à appliquer un processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination des cadres supérieurs.

En 2010, le nouveau vice-président, Politiques opérationnelles, a été engagé dans le cadre d'un processus dirigé par la direction qui a débouché sur une entrevue devant le Conseil. Également en 2010, deux autres postes de cadres supérieurs ont été comblés grâce à des concours ouverts, soit les postes d'évaluateur en chef et de directeur des communications. Cela témoigne des progrès réels qui ont été accomplis en matière de dotation en postes de cadres supérieurs.

Le Canada juge qu'il est également important de donner suite à l'engagement des dirigeants du G-20 de faire en sorte que le président de la BERD et les dirigeants de toutes les institutions financières internationales soient choisis au moyen d'un processus transparent axé sur le mérite⁷.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (moyen terme) : Processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination du président et des cadres supérieurs.

⁷ Déclaration des dirigeants du G-20, Toronto, le 27 juin 2010.



2.2 – La BERD devrait gérer ses finances de manière prudente et viable

Résultat 2.2 a) : Réponse temporaire et peu coûteuse pour les actionnaires à la demande d’augmentation générale du capital, qui permette à la Banque de s’acquitter de son mandat de transition en réagissant avec prudence à la crise économique et financière.

RÉALISÉ

Le Canada a préconisé avec succès une réponse temporaire et peu coûteuse à la demande d’augmentation générale du capital, qui permette également à la Banque de s’acquitter de son mandat de transition en réagissant avec prudence à la crise. Le Canada a également milité en faveur d’intégrer les considérations de saine gouvernance financière et d’utilisation efficace du capital de la Banque à titre d’éléments clés des discussions sur l’ERC4. La version finale de l’entente relative à l’ERC4 tient compte de ces priorités.

Résultat 2.2 b) : Saine gouvernance financière et utilisation efficace du capital de la Banque au cœur de la stratégie de mise en œuvre des engagements de la Banque en vertu de l’ERC4

Bons progrès

Au Conseil d’administration, dont il est membre, le Canada a maintenu que la Banque devait fixer des priorités claires afin que ses ressources soient utilisées de la manière la plus efficace et efficiente qui soit. Le budget de 2011, approuvé par le Conseil d’administration en décembre 2010, est entièrement conforme aux priorités et aux projections financières énoncées dans l’ERC4.

Les résultats financiers préliminaires pour 2010 montrent un bénéfice net supérieur à 1 milliard d’euros. Ce bon résultat, qui survient alors que la région où la BERD exerce ses opérations amorce un redressement, tient principalement à l’augmentation de la valeur du portefeuille d’actions de la Banque, à la réduction de la valeur des provisions pour pertes sur prêt et à une solide croissance du revenu d’intérêt net sur prêts, de même qu’au contrôle des dépenses administratives.

Priorités canadiennes pour l’avenir

Résultat escompté (moyen terme) : Saine gouvernance financière et utilisation efficace du capital de la Banque au cœur de la stratégie de mise en œuvre des engagements de la Banque en vertu de l’ERC4.



3) Viabilité environnementale et égalité des sexes

3.1 – La BERD devrait intégrer le volet de l'égalité entre les sexes à toutes ses opérations

Résultat 3.1 a) : Mise en œuvre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes

RÉALISÉ

La Conseil d'administration a approuvé le Plan d'action pour la parité hommes-femmes en janvier 2010.

Résultat 3.1 b) : Examen permanent des pratiques et politiques internes de la Banque pour l'amélioration de la parité hommes-femmes

Bons progrès

Le Canada reconnaît que l'égalité des sexes est un aspect important des processus de développement et de transition, plus particulièrement afin de mieux tirer parti du potentiel inexploité des femmes dans les marchés émergents. Le Canada collabore donc étroitement avec la BERD dans ce domaine, dans le cadre de diverses initiatives. En maintenant une orientation stratégique cohérente et en appuyant des projets, le Canada a incité la Banque à faire la preuve de son engagement d'intégrer l'égalité des sexes dans ses activités auprès des pays hôtes.

Le Canada estime que de bons progrès sont réalisés au chapitre de l'amélioration de la parité hommes-femmes. À titre d'exemple, en mars 2010, la BERD a consacré 40 000 euros de son Fonds spécial des intervenants à la création de profils de la parité hommes-femmes pour chacun des pays où elle exerce ses opérations, qui visaient à soutenir la stratégie d'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes qui est énoncée dans le Plan d'action pour la parité hommes-femmes. Les profils permettront en outre au personnel de veiller à ce que la BERD respecte les engagements décrits dans la Politique environnementale et sociale à ce chapitre.

En juin, la BERD a présenté une initiative sur la parité hommes-femmes à l'intention de son personnel, dont l'objectif est d'intégrer le volet de parité hommes-femmes dans l'organisation de la Banque, en mettant l'accent sur les politiques, les pratiques et les processus en matière de ressources humaines. Comme première étape de cette initiative, on a fait le point sur la situation actuelle et formulé un plan d'action pour la réalisation des améliorations jugées nécessaires. On a ensuite mené une analyse entre janvier et mai 2010, puis publié les constatations dans le rapport à ce sujet, accompagnées d'une série de recommandations et d'un plan d'action.

Les mesures suivantes comptent parmi les autres mesures particulières qui ont été prises :

- Le Service de l'environnement et de la viabilité a continué de renforcer le volet de la parité hommes-femmes des activités de diligence raisonnable concernant les politiques environnementales et sociales.
- De nombreux projets et initiatives pilotes ont été mis en œuvre et divers autres ont été lancés. Des progrès appréciables ont été accomplis dans le secteur de l'infrastructure municipale et environnementale, un projet pilote ayant été achevé et trois autres étant à des stades différents de mise en œuvre.



- La coopération avec les autres banques multilatérales de développement s'est poursuivie, et une initiative a été lancée pour harmoniser la méthode d'intégration du volet de la parité hommes-femmes dans les rapports sur le rendement de toutes ces banques.

Ces gestes témoignent de l'engagement de la BERD à améliorer la parité hommes-femmes dans la région.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (moyen terme) : Examen permanent des pratiques et politiques internes de la Banque pour l'amélioration de la parité hommes-femmes.

3.2 – La BERD devrait lier les questions relatives au développement du secteur privé et à la viabilité environnementale d'une manière conforme à son mandat de transition

Résultat 3.2 a) : Mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale, création de notes sur les pratiques exemplaires à l'intention des clients, et formation interne à l'intention du personnel de la Banque sur les répercussions de la Politique

Bons progrès

La mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale est en cours de réalisation. Pour chaque proposition de projet, le personnel de la Banque effectue une évaluation des répercussions environnementales et sociales négatives éventuelles. Dans les cas où les répercussions négatives éventuelles sont importantes (catégorie A), la Banque mène une évaluation des options de rechange techniques et financières, dont le rapport est publié en anglais ainsi que dans la langue d'usage local. Au début de 2010, le portefeuille de la Banque comprenait 46 projets de catégorie A; la Banque a déterminé que 84 % de ces projets répondaient à ses exigences environnementales et sociales ou les dépassaient. Pour l'ensemble du portefeuille, 96 % des projets ont fait l'objet, au cours des deux dernières années, des rapports exigés en matière environnementale et sociale.

La Banque a instauré des initiatives afin d'intégrer les volets environnemental et social dans la formation obligatoire des nouveaux membres de son personnel. De nouveaux outils d'orientation et de formation ont également été mis à la disposition du personnel de la Banque. À titre d'exemple, de nouvelles lignes directrices publiées en 2010 exigent que les administrateurs d'entreprises nommés par la Banque reçoivent une formation concernant l'égalité des sexes et la viabilité environnementale, de manière qu'ils soient en mesure d'aborder ces thèmes auprès des conseils d'administration des entreprises auxquels ils siègent.

Dans l'ensemble, le Canada est heureux des bons progrès accomplis par la Banque aux plans environnemental et social.

Résultat 3.2 b) : Mise en œuvre de la deuxième étape de l'Initiative sur l'énergie viable pour garantir la réalisation des objectifs



Bons progrès

Le Canada appuie pleinement les efforts de la BERD pour veiller à ce que ses activités d'investissement favorisent une croissance économique viable sur les plans social et environnemental. Parmi les progrès réalisés à ce chapitre, il convient de mentionner que la Banque a lancé l'Initiative sur l'énergie viable (IEV) en 2006 pour relever les défis liés à l'efficacité énergétique et au changement climatique. La première étape de l'Initiative a pris fin en 2008, et le Conseil des gouverneurs en a approuvé la deuxième étape, qui porte sur la période de 2009 à 2011, en mai 2009. Les objectifs de la deuxième étape de l'IEV sont les suivants :

- une fourchette cible de 3 milliards à 4 milliards d'euros de financement de la BERD dans le cadre de l'IEV, pour des projets d'une valeur totalisant entre 9 milliards et 15 milliards d'euros;
- une réduction des émissions de carbone de l'ordre de 25 millions à 35 millions de tonnes par année;
- des cibles de 100 millions d'euros en subventions pour l'assistance technique et de 250 millions d'euros en subventions à l'investissement.

La Banque a investi 2,2 milliards d'euros dans des activités liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans tous les secteurs en 2010 (comptant pour près du quart de tous ses investissements pour l'année), ce qui porte à près de 6 milliards d'euros le total du financement consacré depuis le lancement de l'IEV en 2006. Les projets dont les ententes ont été signées en 2010 devraient enregistrer des réductions d'émission de carbone de 11,4 millions de tonnes de CO₂ par année dès qu'ils auront été entièrement mis en place.

Tableau 2
Projets de l'IEV signés en 2010

Catégorie	2010 (deuxième étape de l'IEV)	
	Ententes signées (M€)	Nombre de projets
Efficacité énergétique industrielle	445	41
Lignes de crédit pour l'énergie viable	452	30
Production d'énergie propre	671	17
Énergies renouvelables	363	9
Efficacité énergétique des infrastructures municipales	234	19
Total	2 165	116

La fiche de rendement de la BERD contient maintenant une mesure de l'IEV qui correspond au ratio du volume annuel des activités de l'IEV au volume annuel total des activités. Le budget et le plan d'entreprise de 2011 ciblent un ratio IEV d'au moins 22 %.

Une troisième étape de l'IEV pourrait être élaborée au cours de la période visée par l'ERC4.

Priorités canadiennes pour l'avenir

Résultat escompté (court terme) : Mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale et de la deuxième étape de l'Initiative sur l'énergie viable.



Historique de la BERD

Mandat et rôle de la BERD

La BERD a commencé à exercer des opérations en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à l'économie de marché ouverte dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, la Mongolie et la Turquie, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché⁸. Dans les pays qui ne s'engagent pas à respecter ces principes, la Banque élabore une stratégie de collaboration restreinte. Dans l'exercice de son mandat, la Banque oriente ses activités de manière à aider les 29 pays où elle exerce ses opérations à mettre en œuvre des réformes économiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à différentes étapes du processus de transition.

La Banque mise avant tout sur le secteur privé, et ses activités sont très concentrées dans la restructuration des entreprises, y compris le renforcement des institutions financières, et dans le développement de l'infrastructure nécessaire au soutien du secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Tous ses projets de financement doivent aussi être viables au plan environnemental, conformément à ses statuts. La Politique environnementale et sociale est revue aux trois ans pour faire en sorte que la Banque adopte des pratiques exemplaires de pointe dans tous les projets.

En favorisant la transition économique, la Banque sert de catalyseur afin de stimuler les flux de capitaux vers le secteur privé, puisque les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement comblés par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles et qu'un bon nombre d'investisseurs privés de l'étranger hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers l'économie de marché reposent sur quatre principes : l'incidence sur la transition, l'additionnalité, les saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Une aide financière est accordée aux projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui démontrent ou favorisent des compétences axées sur les marchés ainsi que de saines pratiques commerciales. Le financement accordé par la BERD doit aussi mobiliser le financement d'autres sources et non s'y substituer. Les projets de la Banque doivent reposer sur de saines pratiques bancaires, afin de montrer aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. Le respect de saines pratiques bancaires assure également le maintien de la viabilité financière de la BERD et ajoute donc à son attrait auprès du secteur privé à titre de co-investisseur. L'intégrité est un autre aspect important de la diligence raisonnable qu'exerce la Banque pour la sélection des projets.

À moyen terme, les priorités opérationnelles de la Banque sont fondées sur l'importance primordiale de créer et de renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés, sur le rôle crucial que peuvent jouer les petites entreprises en vue de créer des économies dynamiques, concurrentielles et plus équitables, ainsi que sur le rôle clé du processus de transition pour appuyer les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

⁸ Article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.



Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, la Banque veille à :

- élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- établir des secteurs financiers solides et adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership pour assurer l'expansion du crédit aux très petites, petites et moyennes entreprises;
- mettre en pratique, au moyen d'exemples choisis, des approches efficaces pour la restructuration de grandes entreprises viables;
- diversifier l'assise économique et développer des industries du savoir;
- appliquer une approche active dans le cadre de ses participations au capital d'entreprise afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise;
- entamer, avec les gouvernements, un dialogue sur la politique publique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- aborder l'efficacité énergétique, le changement climatique et la sécurité énergétique;
- promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion du secteur public;
- adopter une optique régionale lorsque cela est pertinent;
- favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD diffère à bien des égards des autres banques régionales de développement :

- La Banque mise avant tout sur le secteur privé. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers, en proportion des portefeuilles et des pays, au secteur privé ou à des entreprises d'État en voie de privatisation.
- En vertu de son mandat, la Banque cible explicitement la promotion des institutions démocratiques dans les pays où elle exerce ses opérations. La BERD est la seule institution financière internationale à avoir une telle exigence dans sa charte.
- La BERD n'accorde pas de financement à des conditions de faveur, et la réduction de la pauvreté ne figure pas explicitement dans son mandat, même si le développement du secteur privé dans les pays où elle exerce ses opérations devrait se solder par une augmentation de l'emploi, ce qui contribue à réduire la pauvreté. Les travaux de la Banque en matière de financement des très petites, petites et moyennes entreprises revêtent une importance particulière à ce chapitre, tout comme ceux qu'elle mène au plan de la parité hommes-femmes.

Fonctionnement de la BERD

Financement des projets

La BERD offre un éventail complet de produits et de services financiers, dont :

- des prêts à long terme;
- des participations au capital;
- des investissements assimilables à des prises de participation (prêts subordonnés, actions privilégiées et billets participatifs);
- des garanties et du crédit de soutien;
- des services de gestion des risques (intermédiation de swaps de devises et de taux d'intérêt, fourniture de facilités de couverture).



Admissibilité

Les projets admissibles doivent se fonder sur une analyse de rentabilisation solide, profiter à l'économie et au processus de transition du pays hôte et respecter les lignes directrices de la BERD en matière d'environnement. Les projets de tous les secteurs sont admissibles au soutien financier de la Banque, sauf ceux qui visent à produire du matériel militaire, du tabac ou de l'alcool distillé. Même si elle finance surtout des projets du secteur privé, la BERD peut aussi appuyer des sociétés d'État, à condition que ces dernières soient exploitées sous le régime de la concurrence, surtout si un tel financement attire des capitaux privés ou étrangers. La BERD peut aussi financer des sociétés privées à propriété locale ou étrangère de même que des coentreprises réunissant des actionnaires étrangers et locaux.

Pour garantir la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la Banque limite généralement à 30 % du coût total estimatif d'un projet le montant total du financement par emprunt et par capitaux propres qu'elle accorde. Toutefois, dans certaines circonstances, et particulièrement dans le contexte actuel, où le marché de la syndication de prêts est fermé à la plupart de ses clients, la Banque finance une part plus importante des projets. Dans de rares cas, notamment lorsqu'un projet vise la relance d'une entreprise, la Banque peut devenir l'actionnaire principal d'une entreprise afin d'en rétablir la situation pour ensuite la vendre.

Le montant des investissements de la Banque varie entre 5 millions et 350 millions d'euros. Les projets de moindre envergure sont financés à la fois directement par la BERD et par des intermédiaires financiers locaux. En appuyant les banques commerciales, les organismes de microcrédit, les fonds de participation et les facilités de crédit-bail locaux, la BERD a aidé à financer plus de 1 million de projets de moindre envergure.

Droits

La BERD accorde son financement destiné au secteur privé au taux du marché, et ses prêts aux emprunteurs souverains sont uniformément offerts au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) majoré de 100 points de base. En outre, les frais exigés varient selon la nature du projet ainsi que l'ampleur et la complexité du travail exigé de la BERD.

Financement des activités de la BERD

La Banque finance ses prises de participation et ses investissements assimilables à des prises de participation à même son avoir net, c'est-à-dire le total du capital versé et des bénéfices non répartis. Tous les fonds requis pour ses opérations de crédit sont empruntés sur les marchés financiers internationaux au moyen d'émissions publiques d'obligations ou de placements privés.

Les émissions d'obligations de la BERD sont cotées AAA par Moody's Investors Service et par Standard & Poor's.



Dialogue en matière de politique publique

La Banque utilise les rapports étroits qu'elle entretient avec les gouvernements de la région pour promouvoir des politiques qui améliorent le climat des affaires. Elle conseille les gouvernements sur des façons de favoriser un climat d'investissement sain et un cadre institutionnel plus solide, lesquels revêtent une importance appréciable pour le bon fonctionnement du secteur privé. En général, ce dialogue favorise les projets dans lesquels la Banque investit. Plus précisément, la BERD travaille avec les fonctionnaires afin de promouvoir la saine gouvernance des entreprises, des pratiques de lutte contre la corruption, des politiques fiscales équitables et prévisibles ainsi que des normes comptables transparentes. En outre, une équipe spéciale de juristes promeut des cadres juridiques et réglementaires efficaces qui ne sont pas liés directement aux projets.

Coopération technique

La coopération technique améliore la préparation et la réalisation des projets dans lesquels la BERD investit; elle comporte des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Cette coopération accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et elle soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. La coopération technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes à risque plus élevé.

Les projets de coopération technique sont financés par les gouvernements et les institutions internationales et sont gérés par la BERD.

Cycle de projet

Les banquiers de la BERD et leurs responsables de projet sont chargés au premier chef d'assurer la conformité des projets à quatre principes : l'incidence sur la transition, l'additionnalité, les saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Toutefois, pour que les projets continuent d'avoir une incidence marquée sur la transition, les groupes chargés de la gestion des risques et de l'évaluation fournissent des conseils indépendants, tirent les leçons pertinentes des expériences et exécutent des fonctions de suivi et d'examen pendant tout le cycle de projet.



Cycle de projet

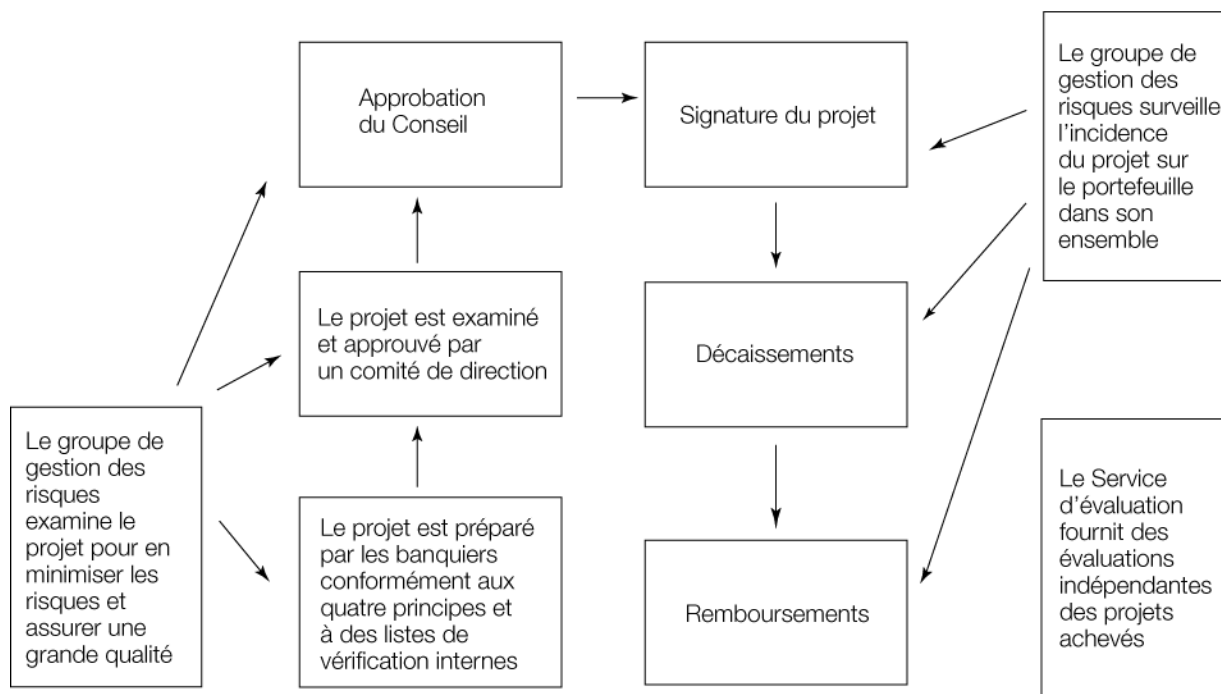




Tableau 3

Résultats financiers de la BERD

	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre de projets	386	311	302	353	301
			(M€)		
Engagements de la BERD	9 000	7 861	5 087	5 583	4 936
Ressources mobilisées	13 174	10 353	8 354	8 617	7 645
Valeur totale des projets	22 039	18 087	12 889	13 809	12 014
Bénéfice réalisé avant moins-values	927	849	849	973	1 691
Bénéfice net pour l'exercice avant prélèvements sur le revenu net	1 377	-746	-602	1 884	2 389
Prélèvements sur le revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-150	-165	-115	–	–
Bénéfice net pour l'exercice après prélèvements sur le revenu net	1 227	-911	-717	1 884	2 389
Capital versé	6 197	5 198	5 198	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non répartis	6 780	6 317	6 552	8 676	6 974
Total de l'avoir des membres	12 977	11 515	11 750	13 874	12 172

Gouvernance et supervision au sein de la BERD

L'autorité suprême de la Banque est le Conseil des gouverneurs. Ce dernier se réunit chaque année et approuve le rapport annuel, l'affectation du revenu net, les états financiers et le rapport du vérificateur indépendant; il procède également à l'élection du président et du vice-président du Conseil en prévision de la prochaine réunion annuelle, et il examine d'autres questions nécessitant l'approbation des gouverneurs. Chacun des 63 actionnaires y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des opérations générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, qui représentent chacun un pays membre ou un groupe de pays membres. Le Conseil participe à l'établissement de la ligne de conduite stratégique et financière de la Banque, de concert avec la direction.

Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a mis sur pied quatre comités chargés de superviser les activités de la Banque : le Groupe d'orientation du Conseil, le Comité de vérification, le Comité du budget et des questions administratives et le Comité de la politique financière et des opérations. Cette répartition du travail est conforme aux saines pratiques de gouvernance institutionnelle; elle offre un système de vérification, de contrôle et d'incitatifs adapté à l'institution. En outre, cette structure garantit une discussion plus efficace au Conseil d'administration au moment où les initiatives sont soumises à son approbation.

Le Groupe d'orientation du Conseil coordonne les programmes de travail des comités, de façon à éviter le chevauchement des tâches et à s'assurer que le travail soit accompli en temps voulu. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, le président du Groupe est le principal responsable de la liaison entre le Conseil d'administration et la direction de la Banque. C'est l'administrateur de l'Autriche qui préside actuellement le Groupe, la vice-présidence étant assurée par l'administrateur du Canada.



Le Comité de vérification a pour principal objectif de s'assurer que l'information financière déclarée par la Banque soit exhaustive, exacte, pertinente et opportune. Le Comité veille à l'intégrité des états financiers de la Banque et à la conformité de ses politiques de comptabilité et de déclaration avec les normes internationales d'information financière. Il examine également le système de contrôle interne de la BERD et son application, de même que les fonctions des équipes de vérification interne, d'évaluation et de gestion des risques. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Suisse.

Le Comité du budget et des questions administratives veille à harmoniser les ressources budgétaires, humaines et administratives de la Banque aux priorités stratégiques de celle-ci. À cette fin, il examine le cadre de ressources à moyen terme, les budgets annuels et le plan d'entreprise. Il supervise également les politiques de ressources humaines de la Banque, notamment sur le plan de l'éthique et du code de conduite. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de la Bulgarie. L'administrateur du Canada siège actuellement à ce comité.

Le Comité de la politique financière et des opérations supervise les politiques financières et opérationnelles de la Banque, y compris le plan d'emprunt annuel préparé par le service de la trésorerie. Le Comité est responsable de la transparence et de la reddition de comptes au sujet des opérations de la Banque, comme le précise la politique d'information publique de 2006. Depuis 2007, le Comité supervise le processus d'affectation du revenu net. De plus, il est chargé de la révision de la Politique environnementale et sociale de la Banque. Le Comité est actuellement présidé par l'administrateur de l'Italie.

Renseignements additionnels sur la BERD

La Banque publie une grande quantité de renseignements sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (p. ex., un guide en matière de financement), des rapports d'évaluation, des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.ebrd.com.

On peut adresser les demandes de renseignements à l'un des endroits suivants :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
London, EC2A 2JN
Royaume-Uni

ou :

Bureau de l'administrateur représentant le Canada et le Maroc
canadaoffice@ebrd.com



Annexe 1 – Tableau sommaire des progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada à la BERD

Le tableau qui suit résume les mesures indiquées dans le rapport de l'an dernier qui ont été réalisées ou qui sont reportées à 2011-2012. Ces priorités et résultats escomptés sont regroupés sous les trois grands objectifs du Canada : 1) efficacité institutionnelle; 2) gouvernance et reddition de comptes; et 3) viabilité environnementale et égalité des sexes. Le tableau présente, par code de couleur, une évaluation des progrès réalisés par la BERD par rapport aux priorités du Canada.

1) Efficacité institutionnelle		
1.1 La BERD devrait promouvoir des réformes économiques et démocratiques (articles 1 et 2)		
Échéancier	Résultat escompté	Progrès
Court terme 2011	Limitation de la portée des activités dans les pays qui tardent à appliquer l'article 1	Bons
Moyen terme 2011-2012	Approche efficace pour soutenir la transition dans les pays ayant connu un ralentissement des progrès dans la mise en œuvre de réformes démocratiques	Bons
1.2 La BERD devrait toujours s'efforcer d'avoir une incidence marquée sur la transition		
Moyen terme 2011-2012	Élaboration d'une politique claire relative à la réussite du programme et à la période postérieure à la réussite du programme à l'intention des pays de l'UE-7	Quelques
Moyen terme 2011-2012	Utilisation disciplinée et sélective du capital de la BERD à l'appui des activités conformes à son mandat au chapitre de la transition	Bons
1.3 La BERD devrait coopérer avec d'autres institutions financières internationales (IFI)		
Court terme 2011	Lignes directrices claires sur le cofinancement avec d'autres IFI	Bons
Moyen terme 2011-2012	Renoncement aux fonds liés par tous les donateurs conformément aux engagements du quatrième examen des ressources en capital (ERC4)	Bons
1.4 La BERD devrait être un chef de file dans la promotion de solides marchés de capitaux locaux		
Moyen terme 2011-2012	Mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils de développement des prêts en monnaie locale et des marchés de capitaux locaux, s'il y a lieu	Bons



2) Gouvernance et reddition de comptes		
2.1 La BERD devrait constamment rechercher la légitimité, la crédibilité et la reddition de comptes		
Échéancier	Résultat escompté	Progrès
2010	Diffusion des cotes d'incidence sur la transition des projets de la BERD dans les sommaires de projets qu'elle publie	Peu
Moyen terme 2011-2012	Processus transparent, ouvert et fondé sur le mérite pour la nomination du président et des cadres supérieurs	Quelques
2.2 La BERD devrait gérer ses finances de manière prudente et viable		
2010	Réponse temporaire et peu coûteuse pour les actionnaires à la demande d'augmentation générale du capital, qui permette à la Banque de s'acquitter de son mandat de transition en réagissant avec prudence à la crise économique et financière	Réalisé
Moyen terme 2011-2012	Saine gouvernance financière et utilisation efficace du capital de la Banque au cœur de la stratégie de mise en œuvre des engagements de la Banque en vertu de l'ERC4	Bons
3) Viabilité environnementale et égalité des sexes		
3.1 La BERD devrait intégrer le volet de l'égalité entre les sexes à toutes ses opérations		
Échéancier	Résultat escompté	Progrès
2010	Mise en œuvre du Plan d'action pour la parité hommes-femmes	Réalisé
Moyen terme 2011-2012	Examen permanent des pratiques et politiques internes de la Banque pour l'amélioration de la parité hommes-femmes	Bons
3.2 La BERD devrait lier les questions relatives au développement du secteur privé et à la viabilité environnementale d'une manière conforme à son mandat de transition		
Court terme 2011	Mise en œuvre de la Politique environnementale et sociale, création de notes sur les pratiques exemplaires à l'intention des clients, et formation interne à l'intention du personnel de la Banque sur les répercussions de la Politique	Bons
Court terme 2011	Mise en œuvre de la deuxième étape de l'Initiative sur l'énergie viable pour garantir la réalisation des objectifs	Bons

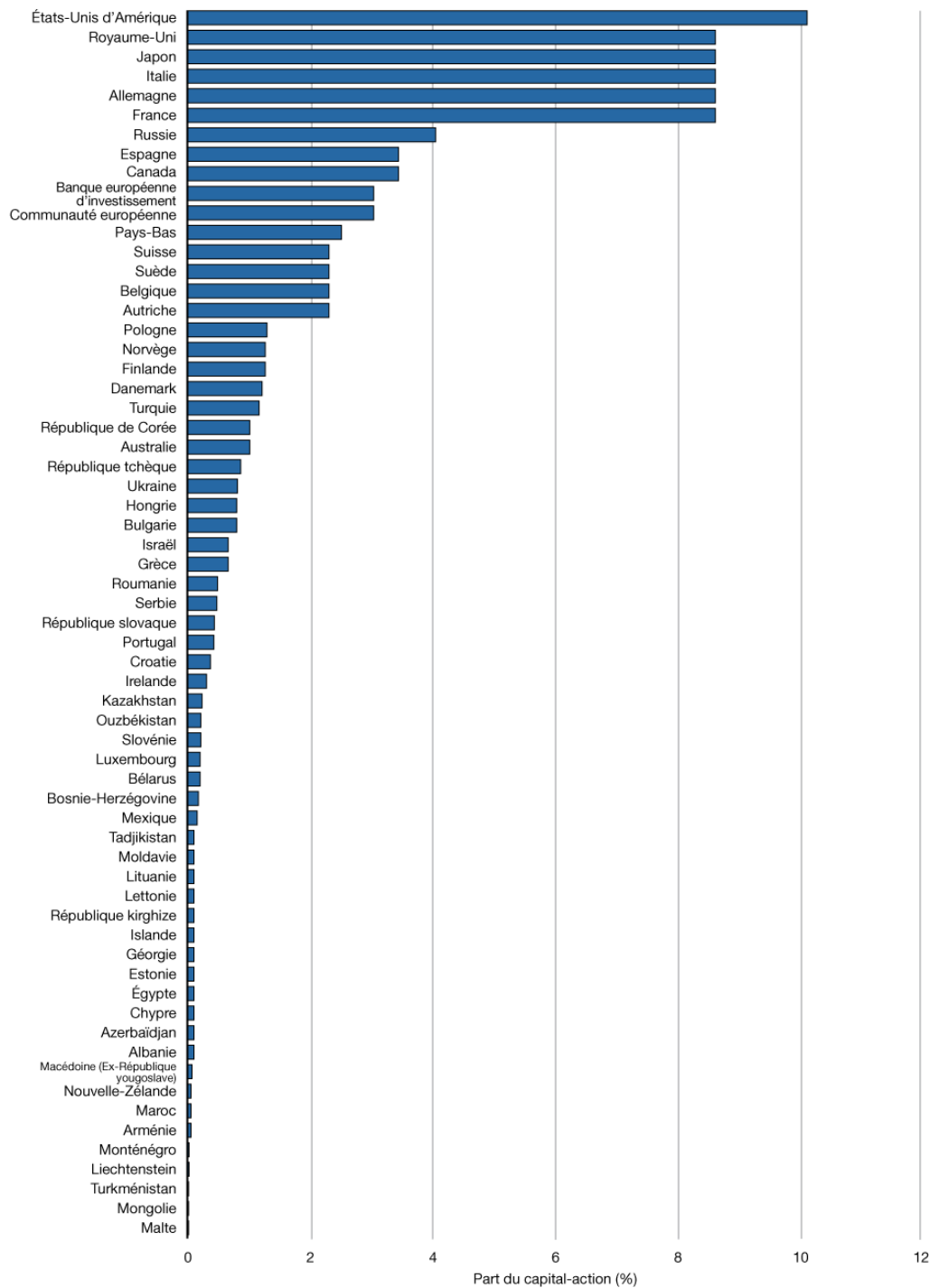


Annexe 2 – Membres de la BERD

Le capital-actions de la BERD provient des pays membres, qui disposent de droits de vote proportionnels. Le capital autorisé de la BERD s'élève à l'heure actuelle à 30 milliards d'euros – la part du Canada du capital-actions s'établit à 3,4 %.

Graphique 2

Membres de la BERD





Annexe 3 – Pays où la BERD exerce ses opérations

La BERD compte 63 membres, soit 61 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. En 2010, la BERD exerçait des opérations dans 29 pays.

Pays d'opération de la BERD

Europe centrale et États baltes

- 1 Croatie
- 2 Estonie
- 3 Hongrie
- 4 Lettonie
- 5 Lituanie
- 6 Pologne
- 7 République tchèque
- 8 République slovaque
- 9 Slovénie

Europe du Sud-Est

- 10 Albanie
- 11 Bosnie-Herzégovine
- 12 Bulgarie
- 13 ERY de Macédoine
- 14 Monténégro
- 15 Roumanie
- 16 Serbie

Europe orientale et Caucase

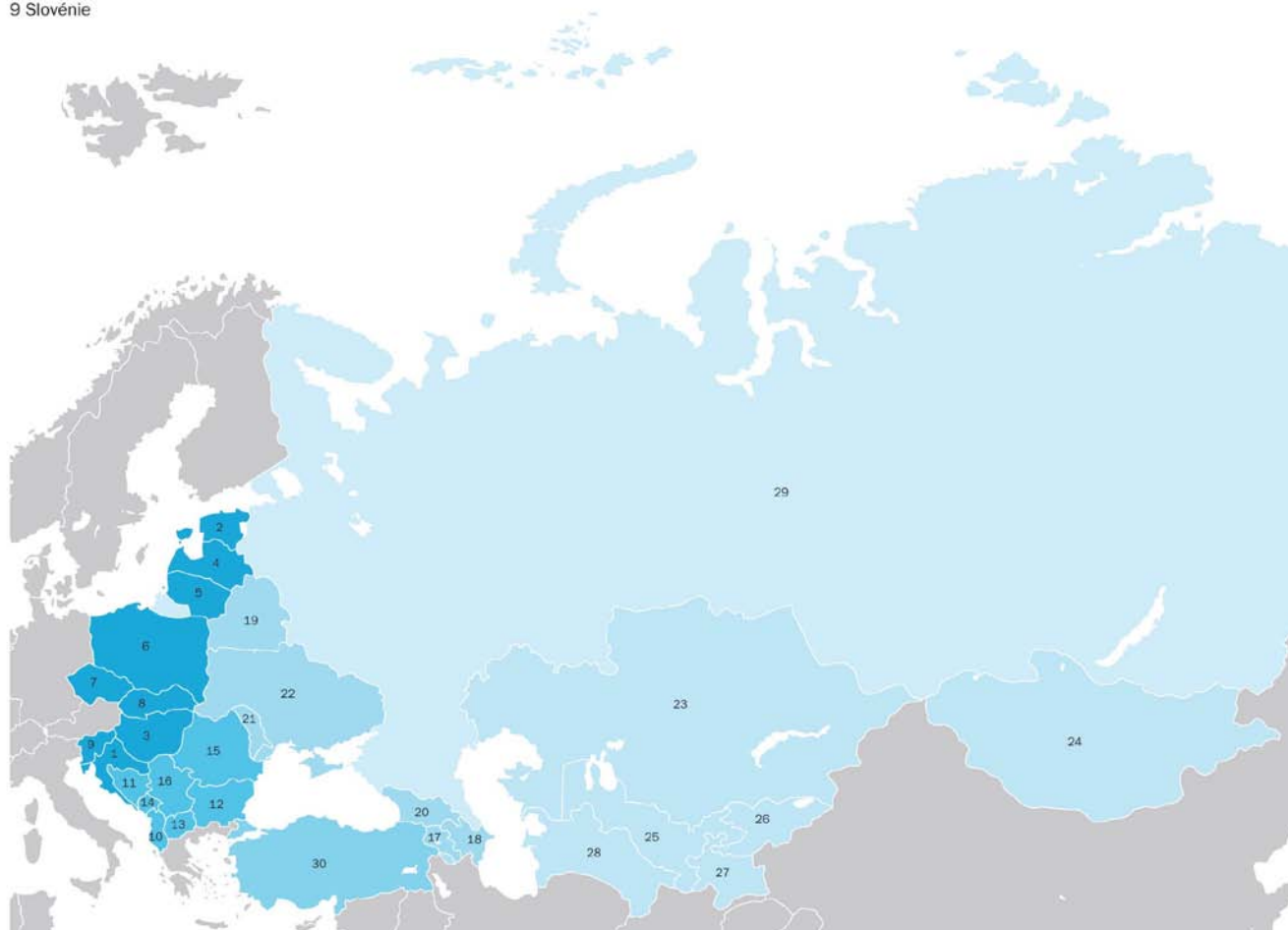
- 17 Arménie
- 18 Azerbaïdjan
- 19 Bélarus
- 20 Géorgie
- 21 Moldova
- 22 Ukraine

Asie centrale

- 23 Kazakhstan
- 24 Mongolie
- 25 Ouzbékistan
- 26 République kirghize
- 27 Tadjikistan
- 28 Turkménistan

29 Russie

30 Turquie





Annexe 4 – Allocution du gouverneur en 2010

Déclaration de Ted Menzies, gouverneur suppléant temporaire représentant le Canada, à l'assemblée annuelle de la BERD

Zagreb, Croatie, le 15 mai 2010

Je tiens à remercier le gouvernement de la Croatie et la ville de Zagreb d'avoir gracieusement accepté d'accueillir la 19^e Assemblée annuelle de la BERD.

Le Canada, en sa qualité de membre fondateur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, est un fier partenaire de cette institution. Il souscrit fermement à la mission fondamentale de la Banque, soit de favoriser la transition vers l'économie de marché et de collaborer avec les pays qui se sont engagés à instaurer des réformes économiques et démocratiques.

Au cours de la dernière année, les pays où la BERD exerce ses opérations ont été confrontés à des défis de taille. La région dans son ensemble a été touchée par la crise financière et économique, quoique la situation varie d'un pays à l'autre. Certains des pays commencent à voir des signes précurseurs d'une amélioration.

La crise a influé sur le rythme de la réforme dans la région, mais nous sommes heureux de constater qu'elle n'a pas entraîné une forte opposition aux principes fondamentaux de la BERD, à savoir les économies libres de marché.

Le Canada tient à féliciter la BERD de son intervention rapide et efficace face à la crise, qui a contribué à atténuer certains des effets de cette crise dans les pays où elle exerce ses opérations.

Au cours de la dernière année, la Banque a conclu avec succès son quatrième examen des ressources en capital. C'est avec plaisir que le Canada a entretenu des pourparlers avec la Banque et les autres actionnaires afin de forger un consensus pour augmenter temporairement le capital disponible à l'appui du redressement économique dans la région.

Même si l'économie mondiale se rétablit de la crise, la situation demeure précaire. Nous sommes d'avis que la Banque peut continuer de jouer un rôle stratégique à l'appui de la transition et de la relance dans la région. L'augmentation temporaire du capital lui procurera une plus grande marge de manœuvre pour promouvoir la transition au cours des cinq prochaines années.

Les prochaines étapes

La Banque devrait continuer de se concentrer sur ses priorités actuelles.

Nous souscrivons à la thèse que la Banque devrait se consacrer à ses compétences fondamentales, en mettant l'accent sur le secteur privé grâce à des investissements axés sur les projets qui reposent sur les quatre principes que sont l'incidence de la transition, l'additionnalité, les saines pratiques bancaires et la viabilité environnementale. Alors que le volume des prêts de la Banque atteint des sommets records, le Canada encourage cette dernière à continuer d'appliquer une approche disciplinée et sélective en ce qui touche l'utilisation de son capital et à appuyer les activités ayant une incidence marquée sur la transition.

La Banque a joué un rôle important pour aider la République tchèque à réussir son programme en 2007. Tout en reconnaissant l'importance des activités de la BERD dans les pays de l'UE-7 pendant la crise, le



Canada encourage la Banque à lancer un processus préliminaire visant à établir des échéanciers de réussite du programme pour ces pays ainsi que les critères de participation de la Banque qui s'appliqueront lorsqu'ils auront réussi leur programme.

Nous encourageons la Banque à continuer de collaborer avec d'autres institutions financières internationales (IFI) en élaborant des lignes directrices claires relatives au financement conjoint. En se concentrant sur ses compétences fondamentales et en cernant ses points forts, la BERD peut coordonner ses activités avec celles d'autres institutions afin de minimiser les chevauchements et d'optimiser l'utilisation des capitaux des contribuables.

La crise financière a fait ressortir l'importance de recourir davantage aux monnaies locales lors des opérations financières et de développer les marchés de capitaux locaux, ce qui permettrait à la fois de réduire les emprunts en devises sans couverture et de stimuler l'épargne intérieure. Nous encourageons donc la Banque à unir ses efforts à ceux d'autres intervenants, dont les organismes de réglementation et les banques centrales, d'autres institutions financières internationales et des acteurs du secteur privé, pour développer et approfondir les marchés de capitaux locaux.

En guise de conclusion, je tiens à remercier le président Mirow, tous les employés et membres de la direction de la BERD et le Conseil d'administration pour leurs réalisations remarquables au cours de cette dernière année.

L'année prochaine, de nombreuses possibilités s'offriront sans doute à la Banque, et elle devra sans doute relever nombre de défis. Le Canada est convaincu que la BERD continuera d'occuper un rôle très important dans la région. Elle peut compter sur l'aide soutenue du Canada pour s'acquitter de sa mission.

J'espère avoir le plaisir de vous revoir à Astana en 2011.



Annexe 5 – Sommaire du rapport sur la transition de 2010 : Redressement et réforme

Le rapport sur la transition (*Transition Report*) est une publication annuelle produite par la BERD qui présente les progrès réalisés dans le processus de transition à une économie de marché pour chacun des pays où la Banque exerce ses opérations. Le rapport de 2010, qui couvre la période terminée en octobre 2010, examine les progrès de la transition et des réformes dans la région dans le contexte de la crise économique et financière mondiale.

Incidence structurelle et macroéconomique de la crise

Les pays de la région où la BERD exerce ses opérations comptent parmi ceux qui ont été le plus durement touchés par la récente crise financière. Nombre d'entre eux ont sombré dans la pire récession à survenir depuis les premières années de transition. La reprise économique s'est amorcée au cours de la dernière année dans la région, mais à un rythme inégal et plus lent que celui observé dans d'autres pays émergents.

Au départ, les exportations nettes ont soutenu la reprise. Les exportateurs, en particulier ceux de produits de base et de machines lourdes et ceux ayant des liens étroits avec l'Allemagne, ont tiré parti de la vigueur des marchés d'exportation. À compter du deuxième trimestre de 2010, cependant, la croissance des importations a surpassé celle des exportations dans plusieurs pays, sous l'effet d'une reprise soutenue de la demande intérieure.

Quoi qu'il en soit, le legs de la crise et de la période ayant précédé la crise pèse lourd sur la région. La chute de la demande intérieure – qui a été la plus prononcée dans les Pays baltes et en Europe du Sud-Est – n'a commencé à se résorber qu'au deuxième trimestre de 2010. Le chômage demeure élevé, même s'il est quelque peu atténué dans certaines économies par la reprise des envois de fonds (Caucase, Asie centrale et Ex-République yougoslave de Macédoine).

La confiance des entreprises a chuté dramatiquement pendant la crise et ne s'est rétablie que graduellement. La croissance des investissements a été lente, et les prêts non productifs se sont stabilisés à des niveaux élevés ou continuent d'augmenter. Ce phénomène continue d'exercer des pressions sur le bilan de la Banque, et la croissance du crédit a été faible dans la région. La croissance du crédit privé a été particulièrement anémique dans les pays ayant connu une expansion fulgurante du crédit et possédant des systèmes bancaires peu capitalisés avant la crise, soit les Pays baltes, l'Europe du Sud-Est, le Kazakhstan et la Russie. En revanche, les économies dont les activités de prêts étaient dirigées par l'État ou subventionnées par ce dernier (Arménie, Bélarus et Serbie) ont connu une croissance vigoureuse du crédit.

Le financement externe, qui a diminué à mesure que les banques étrangères (surtout dans la zone euro) réduisaient leurs activités de prêt pendant la crise, reprend graduellement de la vigueur dans la région. Si les flux de sortie du portefeuille ont été moins graves pendant la crise que ceux observés dans d'autres pays émergents d'Asie et d'Amérique latine, la reprise des flux d'entrée a elle aussi été moins prononcée. Les prêts étrangers consentis par les institutions financières de la zone euro devraient demeurer faibles en raison des normes resserrées de capitalisation en voie d'être instaurées à moyen terme, de la fragilité économique soutenue de certaines économies de l'Union européenne (UE) ainsi que de l'adoption de nouvelles initiatives réglementaires et fiscales visant le secteur financier. Ces facteurs seront compensés quelque peu par la liquidité abondante qui découlera de l'assouplissement soutenu de la politique monétaire dans plusieurs grands pays avancés.



En 2010, nombre de pays où la BERD exerce ses opérations ont présenté des budgets prévoyant des mesures d'assainissement des finances publiques; c'est notamment le cas des Pays baltes et du Monténégro. Ces mesures ont été instaurées pour éponger les déficits budgétaires élevés attribuables à la crise financière. En revanche, les grandes économies et les pays ayant affiché des excédents financiers avant la crise (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, Russie, République slovaque et Turquie) ont adopté des mesures de stimulation en 2009 et (ou) en 2010 qui devraient être compensées progressivement au cours des prochaines années. Dans de nombreux pays, cependant, le redressement financier s'impose de toute urgence et, bien qu'il soit bénéfique et nécessaire à moyen terme, il entraînera vraisemblablement un ralentissement de la croissance à court terme.

Après une baisse marquée en 2009, les taux d'inflation ont augmenté dans la région en 2010 sous l'effet de nombreux facteurs, notamment une flambée des prix du blé entre le début de juin et la mi-août, une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes d'accise applicables à certains produits dans le cadre des mesures d'assainissement des finances publiques et une hausse des prix mondiaux de l'énergie. Malgré tout, la BERD estime que l'inflation mesurée par l'indice de référence continue de diminuer dans la région, ce qui laisse croire à la nature ponctuelle de la plupart des facteurs indiqués ci-dessus.

Dans l'ensemble, la BERD prévoit que le PIB réel progressera d'environ 4 % en moyenne dans la région en 2010 et en 2011. L'Asie centrale devrait afficher une croissance plus rapide en raison de la vigueur des prix des produits de base, alors que la reprise en Europe du Sud-Est sera vraisemblablement plus graduelle. Une relance plus lente est également prévue dans les pays qui mettent un terme à leurs programmes de stimulation (comme l'Arménie et le Bélarus).

Des facteurs de vulnérabilité continuent d'exister tant à l'interne – sous forme d'un fort niveau de dette intérieure libellée en devises et de pressions populistes prônant la prise de mesures réglementaires et fiscales punitives – qu'à l'externe, surtout en raison des problèmes de dette souveraine que connaissent certains pays de l'UE, et ils pourraient avoir des effets de débordement. Quoi qu'il en soit, grâce à l'élaboration de politiques prudentes et avec l'aide d'institutions internationales comme la BERD, la région devrait connaître une reprise soutenue.

Progrès en matière de transition

Chaque année, la BERD applique une série d'indicateurs pour suivre la progression des réformes dans les pays où elle exerce ses opérations. À l'aide de cotes numériques, elle détermine dans quelle mesure chacun des pays s'approche d'une économie de marché qui fonctionne bien. En partie en raison de la crise financière, la BERD procède actuellement au perfectionnement et à l'élargissement de ses indicateurs. Ce faisant, elle tente de donner suite aux critiques voulant que ses indicateurs traditionnels présentent une vision simpliste selon laquelle la réussite de la transition repose surtout sur l'abolition du rôle de l'État et la stimulation des marchés privés dans la mesure du possible. De fait, la crise a démontré que la croissance rapide des prêts et le recours aux instruments financiers complexes peuvent créer des allures trompeuses de progrès. La BERD adopte donc une méthode lui permettant de mieux évaluer la qualité des institutions propices aux marchés qui sont essentielles à la gestion des risques de la transition vers une économie de marché.



Comme le montre clairement le tableau qui suit, 2010 a été une année de stagnation au plan de la réforme (voire, au mieux, de réforme ralentie) : un petit nombre d'améliorations ont été réalisées et seulement deux pays (Pologne et Tadjikistan) ont vu plus d'un de leurs cotes augmenter. En revanche, il est encourageant de constater que, malgré les retombées négatives de la crise financière, seulement deux décotes ont été attribuées, soit à la Hongrie et à la République slovaque. De plus, une des décotes de l'an dernier – au titre de la privatisation à large échelle au Monténégro – a été en partie annulée pendant l'année. Le tableau 4 présente la liste des indicateurs pour 2010.

Tableau 4
Cotes des indicateurs de transition, 2010

Pays	Population à la mi-2010 (millions)	Part du PIB provenant du secteur privé (estimation de la BERD) (%)	Entreprises		
			Privatisation à grande échelle	Privatisation à petite échelle	Gouvernance et restructuration d'entreprise
Albanie	3,2	75	4-	4	2+
Arménie	3,2	75	4-	4	2+
Azerbaïdjan	8,4	75	2	4-	2
Belarus	9,7	30	2-	2+	2-
Bosnie-Herzégovine	3,8	60	3	3	2
Bulgarie	7,6	75	4	4	3-
Croatie	4,4	70	3+	4+	3
Estonie	1,3	80	4	4+	4-
Géorgie	4,5	75	4	4	2+
Hongrie	10	80	4	4+	4-
Kazakhstan	15,7	65↓	3	4	2
Lettonie	2,3	70	4-	4+	3
Lituanie	3,4	75	4	4+	3
Macédoine, ERY de	2,0	70	3+	4	3-
Moldavie	3,4	65	3	4	2
Mongolie	2,8	75	3+	4	2
Monténégro	0,7	65	3+↑	4-	2
Ouzbékistan	26,0	45	3-	3+	2-
Pologne	38,0	75	4-↑	4+	4-
Rép. kirghize	5,1	75	4-	4	2
Rép. slovaque	5,4	80	4	4+	4-
Roumanie	21,7	70	4-	4-	3-
Russie	142,2	65	3	4	2+
Serbie	9,9	60	3-	4-	2+
Slovénie	2,0	70	3	4+	3
Tadjikistan	6,8	55	2+	4	2
Turkménistan	6,5	25	1	2+	1
Turquie	69,7	70	3+	4	3-
Ukraine	46,6	60	3	4	2+



Tableau 4
Cotes des indicateurs de transition, 2010 (suite)

Pays	Marchés et commerce extérieur			Institutions financières		Infrastructure
	Libéralisation des prix	Commerce extérieur et système de taux de change	Politique de concurrence	Réforme bancaire et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés des valeurs mobilières et institutions financières non bancaires	Réforme de l'infrastructure
Albanie	4+	4+	2	3	2-	2+
Arménie	4+	4+	2+	3-	2+	3-
Azerbaïdjan	4	4	2	2+	2-	2
Bélarus	3+↑	2+	2	2+	2	1
Bosnie-Herzégovine	4	4	2	3	2-	3-↑
Bulgarie	4+	4+	3	4-	3	3
Croatie	4	4+	3	4	3	3
Estonie	4+	4+	4-	4	4-	3+
Géorgie	4+	4+	2	3 -	2-	3-
Hongrie	4+	4+	3+	4-↓	4	4-
Kazakhstan	4	4-	2	3-	3-	3-
Lettonie	4+	4+	3+	4-	3	3
Lituanie	4+	4+	3+	4-	3+	3
Macédoine, ERY de	4+	4+	2+	3	3-	3-
Moldavie	4	4+	2+	3	2	2+
Mongolie	4+	4+	2+	3-	2+	2+
Monténégro	4	4	2	3	2-	2+
Ouzbékistan	3-	2	2-	2-	2	2-
Pologne	4+	4+	3+	4-	4↑	3+
Rép. kirghize	4+	4+	2	2+	2	2-
Rép. slovaque	4+	4+	3+	4-	3-↓	3+
Roumanie	4+	4+	3↑	3	3	3+
Russie	4	3+	2+	3-	3	3-
Serbie	4	4	2+↑	3	2	2+
Slovénie	4	4+	3-	3+	3	3
Tadjikistan	4↑	3+	2-	2+	1	2-↑
Turkménistan	3-	2	1	1	1	1
Turquie	4	4+	3-	3	3-	3-
Ukraine	4	4	2+	3	3-	2+

Source : BERD, *Transition Report*, 2010



Développer des marchés financiers fonctionnant en monnaie locale

Bien que le financement en devises ait constitué un facteur déterminant de la croissance au cours des années 2000, il fait l'objet d'un scepticisme renouvelé dans la région en raison des risques qu'il présente, qui ont été mis au jour pendant la crise. Malgré tout, la crise a augmenté la dépendance envers les prêts en devises, ce qui a fait ressortir la nécessité de consacrer davantage d'efforts au développement de marchés de capitaux fonctionnant en monnaie locale.

En conséquence, la BERD examine les conditions qui rendraient possible et souhaitable le développement de marchés de capitaux fonctionnant en monnaie locale. Le rapport sur la transition de 2010 représente un pas dans cette direction, car il se penche sur les causes possibles du fort niveau de prêts en devises, ce qui permet de signaler des mesures qui pourraient être prises afin d'atténuer les risques connexes. La section qui suit présente un bref aperçu des constatations.

De prime abord, la dépendance envers les devises est intrigante. Même si les taux d'intérêt locaux sont relativement élevés, les prêts libellés en monnaie locale devraient en théorie être à l'abri du risque de change. Or, c'est exactement ce risque de change qui a occasionné tant de difficultés pendant la crise, les monnaies de la région ayant été dévaluées et le coût du service de la dette libellée en devises ayant grimpé en flèche. Pourquoi les emprunteurs assument-ils ce risque? Il existe quatre explications possibles :

- Marchés imparfaits : Les consommateurs ne veulent pas payer la prime de risque associée à la monnaie locale parce qu'elle est trop élevée.
- Pénurie de l'offre : Puisque les banques ne veulent pas ou ne peuvent pas assumer le risque de change en consentant des prêts en monnaie locale, les emprunteurs l'assument directement.
- Risque moral : Les emprunteurs ne s'attendent pas à payer le prix intégral des dévaluations.
- Risque : En période d'instabilité marquée de l'inflation intérieure, un prêt libellé en devises sert de couverture du risque d'inflation.

Compte tenu de ce qui précède, une réglementation plus rigoureuse pourrait ne pas suffire – voire elle pourrait aller à l'encontre des effets voulus – si les principaux problèmes ont trait à la crédibilité macroéconomique. Par exemple, malgré la volatilité relativement faible de l'inflation dans la plupart des pays en transition ces dernières années, seul un petit nombre de pays ont de fermes antécédents de stabilisation de l'inflation. De même, il pourrait être essentiel d'élaborer une politique monétaire crédible pour stimuler la confiance dans les marchés de capitaux fonctionnant en monnaie locale.

La variabilité des taux de change constitue un autre facteur et, à ce chapitre, les pays en transition ont passablement de chemin à parcourir. De fait, selon le Fonds monétaire international, les taux de change de seulement 12 des 30 pays dans lesquels la BERD exerce ses opérations se caractérisaient en 2008 par un flottement dirigé ou indépendant. Les emprunteurs dans les pays à taux de change plus rigides se sentent protégés contre la volatilité et sont donc plus disposés à emprunter en devises.

L'établissement de marchés de capitaux fonctionnant en monnaie locale suppose donc un processus à plusieurs niveaux. Au niveau macroéconomique, il est primordial d'établir une politique monétaire efficace et crédible. De saines finances publiques et le respect des règles financières augmentent la confiance dans la monnaie locale. Pour leur part, les taux de change variables semblent revêtir une certaine importance, bien que les pays qui ne veulent pas abandonner un taux de change arrimé puissent arriver à gérer les risques grâce à des règlements empêchant le surendettement sans couverture des sociétés et des ménages et à des règlements prudentiels prévoyant des coussins de liquidités pour amoindrir l'effet des chocs externes.



À l'échelle nationale, il convient de développer des marchés obligataires, surtout pour les obligations à échéances plus longues. C'est le cas des marchés d'obligations de l'État et de celui d'obligations des sociétés, presque invisible dans les économies en transition. L'établissement d'un indice fiable des taux d'intérêt constitue aussi un outil utile pour les investisseurs locaux.

Le rapport sur la transition contient de plus amples précisions sur les mesures réglementaires proposées. Il est néanmoins important de signaler que l'établissement de marchés de capitaux en monnaie locale requiert un processus long et complexe. Il n'existe pas de solution qui puisse s'appliquer de façon universelle. Selon les circonstances propres à un pays, le financement étranger à grande échelle pourrait quand même représenter le moindre de deux maux. La crise financière étant encore fraîche dans nos mémoires, le défi sera de mettre à profit l'intérêt renouvelé pour les marchés de capitaux en monnaie locale afin de bâtir des économies en transition qui résistent mieux aux chocs financiers externes.



Annexe 6 – Programmes de l’ACDI dans les pays où la BERD exerce ses opérations

Afin de rendre ses programmes plus efficaces, l’Agence canadienne de développement international (ACDI) concentre ses efforts dans un nombre limité de pays. Dans la région où la BERD exerce ses opérations, elle concentrera ses efforts en Ukraine, l’un des 20 pays qu’elle juge prioritaires. L’ACDI mène également un nombre restreint de programmes bilatéraux dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Albanie), au Tadjikistan et en Russie, qui sont exécutés principalement par le truchement de son Fonds canadien d’initiatives locales; il est prévu que ce fonds relèvera d’Affaires étrangères et Commerce international Canada à compter du 1^{er} avril 2011.

D’autres pays dans lesquels la BERD exerce ses opérations peuvent tirer parti de l’aide de l’ACDI sous forme de contributions à des fonds multilatéraux comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que d’autres programmes permettant aux partenaires canadiens d’obtenir du financement de l’ACDI pour exécuter des projets à l’échelle mondiale. Par exemple, l’ACDI appuie actuellement une initiative de 300 000 \$ de l’Association des collèges communautaires du Canada pour accroître le développement économique durable dans les collectivités rurales de Géorgie grâce au perfectionnement, au recyclage et à l’apprentissage professionnel des travailleurs.

Voici les faits saillants des programmes de l’ACDI dans les pays où la BERD exerce ses opérations :

Ukraine – Depuis 1991, le Canada a versé plus de 362 millions de dollars sous forme d’aide bilatérale au développement officielle. Le Programme de l’Ukraine de l’ACDI a pour objectif d’améliorer les possibilités économiques offertes aux Ukrainiens dans une démocratie renforcée. Le programme en place, axé sur la croissance économique viable, pousse plus loin les efforts antérieurs; il vise des améliorations du climat d’entrepreneuriat et la promotion de l’esprit d’entreprise dans le dessein d’accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises, surtout les producteurs agricoles, sur les marchés nationaux et internationaux. Pour accélérer le développement économique, l’ACDI centrera également ses efforts sur la primauté du droit et sur l’amélioration de la reddition de comptes par les institutions publiques.

Programme régional de l’Europe – Le Programme régional de l’Europe a été instauré en mai 2007 pour perfectionner les interventions de l’ACDI, régler des problèmes transfrontaliers permanents dans la région et combler des besoins particuliers du Caucase du Sud. L’objectif double que vise le Canada, à savoir la réforme démocratique et la réforme économique, a orienté les programmes de l’ACDI. Cette dernière a soutenu des initiatives visant à faciliter la transition vers l’économie de marché libre par l’entremise de la BERD.